

Dominique  
**Maingueneau**

Les termes clés  
de l'analyse  
du discours



# Les termes clés de l'analyse du discours

Dominique Maingueneau

Professeur à l'université d'Amiens



Seuil



COLLECTION DIRIGÉE PAR JACQUES GÉNÉREUX ET EDMOND BLANC

1. *Chronologie de l'économie mondiale*. Frédéric Teulon
2. *Chronologie de l'économie française*. Frédéric Teulon
3. *L'Économie française depuis 1945*. Frédéric Teulon
4. *Le Système monétaire international*. Frédéric Teulon
5. *Le Commerce international*. Frédéric Teulon
6. *Les Politiques économiques*. Jacques Généreux
7. *Les Grands Courants de la philosophie ancienne*. Alain Graf
8. *Les Grands Courants de la philosophie moderne*. Alain Graf
9. *Les Grandes Œuvres de la philosophie ancienne*. Thierry Gontier
10. *Les Grandes Œuvres de la philosophie moderne*. Thierry Gontier
11. *Lexique de philosophie*. Alain Graf et Christine Le Bihan
12. *La Révolution française*. Jean-Clément Martin
13. *Bilan de la Seconde Guerre mondiale*. Marc Nouschi
14. *La IV<sup>e</sup> République*. Jacques Dalloz
15. *Les Relations internationales depuis 1945*. Philippe Moreau Defarges
16. *La Construction européenne de 1945 à nos jours*. Pascal Fontaine
17. *Le Commentaire de documents en histoire médiévale*. Jacques Berlioz
18. *Aborder la linguistique*. Dominique Maingueneau
19. *Les Grands Courants de la critique littéraire*. Gérard Gengembre
20. *Les Termes clés de l'analyse du discours*. Dominique Maingueneau
21. *Les Termes clés de l'analyse du théâtre*. Anne Ubersfeld
22. *L'Analyse des récits*. Jean-Michel Adam et Françoise Revoz
23. *L'Argumentation*. Christian Plantin
24. *Le Comique*. Jean-Marc Defays

ISBN 2-02-022959-5

© Éditions du Seuil, février 1996

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les étudiants de toutes disciplines qui sont amenés à analyser des textes oraux ou écrits rencontrent dans la littérature spécialisée un certain nombre de termes qui leur sont inconnus (*dialogisme, polyphonie, préconstruit...*) ou dont ils maîtrisent mal le sens (*énoncé, sous-entendu...*). Ce petit ouvrage veut les aider à se repérer dans la terminologie de l'analyse du discours. Il ne prétend pas donner *la* bonne définition mais seulement préciser quelles sont les principales acceptions en usage dans les publications francophones.

L'analyse du discours étant une discipline carrefour, on y rencontre une grande part du vocabulaire utilisé dans les sciences humaines. Comme il ne pouvait être question de le répertorier dans un espace aussi réduit, nous avons privilégié les termes qui sont fréquemment employés par les analystes du discours mais négligés par les disciplines voisines (linguistique, sémiotique, rhétorique, critique littéraire...).

Les termes soulignés d'un trait (par exemple « les dominants et les dominés ») sont des termes sur lesquels on veut insister. Les mots qui dans le cours d'un article sont précédés d'un astérisque font l'objet d'une autre entrée dans le livre. Mais, sauf cas particulier, nous n'en plaçons pas devant les termes qui reviennent sans cesse (*interaction, discours, coénonciateur...*). Quand un autre article est susceptible d'apporter un approfondissement, on l'indique en gras et entre crochets : par exemple [ ► **Dialogisme**]. Les références des citations sont données entre parenthèses et renvoient à la bibliographie en fin de volume. Ainsi (Pêcheux 1969 : 15) désigne la page 15 de la publication de M. Pêcheux de 1969.



Certains termes ci-dessous ne se trouvent pas à leur place alphabétique, mais sont définis dans un autre article auquel nous renvoyons le lecteur par le symbole ►.

ACTE DE LANGAGE . . . . .	10
ACTE DIRECTEUR (VS SUBORDONNÉ) ► INTERVENTION	
ANALYSE DU DISCOURS . . . . .	11
ANAPHORE ► ENDOPHORE	
ARCHIVE . . . . .	12
AUTORITÉ . . . . .	13
BASSE (POSITION -) ► COMPLÉMENTAIRE (INTERACTION -)	
CADRE PARTICIPATIF . . . . .	13
CAPTATION VS SUBVERSION . . . . .	14
CATAPHORE ► ENDOPHORE	
CHAMP DISCURSIF . . . . .	14
CODE LANGAGIER . . . . .	14
COÉNONCIATEUR . . . . .	15
COHÉRENCE/COHÉSION . . . . .	16
COMMUNAUTÉ DISCURSIVE . . . . .	18
COMMUNICATIONNEL (NIVEAU -) ► SITUATIONNEL (NIVEAU -)	
COMPÉTENCE . . . . .	19
COMPLÉMENTAIRE (INTERACTION -) . . . . .	19
CONDITIONS DE PRODUCTION . . . . .	20
CONFIRMATIF (ÉCHANGE -) ► ÉCHANGE	
CONNECTEUR . . . . .	21
CONNEXITÉ ► COHÉRENCE/COHÉSION	
CONSTITUANT (DISCOURS -) . . . . .	21
CONTENU (VS RELATION) . . . . .	21
CONTEXTE . . . . .	22
CONTRAT . . . . .	23
CONVERSATION . . . . .	24
CONVERSATIONNELLE (ANALYSE -) . . . . .	25

COOPÉRATION . . . . .	25
COTEXTE . . . . .	26
DÉFIGEMENT ► PHRASÉOLOGIE	
DIALOGAL/DIALOGIQUE . . . . .	26
DIALOGISME . . . . .	27
DIALOGUE . . . . .	27
DISCOURS . . . . .	28
DISCOURS RAPPORTÉ. . . . .	29
ÉCHANGE. . . . .	31
ÉCRIT (VS ORAL) . . . . .	32
EMBRAYÉ (PLAN -) VS NON EMBRAYÉ . . . . .	33
EMBRAYEURS ► EMBRAYÉ (PLAN -)	
ENCYCLOPÉDIQUE (SAVOIR -) . . . . .	34
ENDOPHORE . . . . .	35
ÉNONCÉ . . . . .	35
ÉNONCIATION . . . . .	36
ÉPITEXTE ► PARATEXTE	
ESPACE DISCURSIF ► CHAMP DISCURSIF	
ESPACE EXTERNE VS INTERNE . . . . .	37
ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION . . . . .	38
ETHNOMÉTHODOLOGIE . . . . .	38
ÉTHOS. . . . .	39
FACE (POSITIVE VS NÉGATIVE) . . . . .	40
FERMÉ VS OUVERT (DISCOURS -) . . . . .	41
FIGEMENT ► PHRASÉOLOGIE	
FORMATION DISCURSIVE. . . . .	41
FRANÇAISE (ÉCOLE -) D'ANALYSE DU DISCOURS . . . . .	43
GENRE DE DISCOURS . . . . .	44
GUILLEMETS ► DISCOURS RAPPORTÉ	
HARRISSIENNE (MÉTHODE -) . . . . .	45
HAUTE (POSITION -) ► COMPLÉMENTAIRE (INTERACTION -)	
HÉTÉROGÉNÉITÉ (MONTRÉE VS CONSTITUTIVE) . . . . .	46
HISTOIRE CONVERSATIONNELLE ► MÉMOIRE DISCURSIVE	
HYPertextUALITÉ ► INTERtextUALITÉ	

IDÉAL (LECTEUR/AUDITEUR -) ▶ COÉNONCIATEUR	
ILLOCUTOIRE (ACTE -) ▶ ACTE DE LANGAGE	
IMPLICITE . . . . .	47
IMPLICATION, IMPLICITATION, IMPLICATURE ▶ SOUS-ENTENDU	
INDICE DE CONTEXTUALISATION . . . . .	48
INFÉRENCE . . . . .	49
INTERACTION . . . . .	49
INTERACTANT ▶ INTERACTION	
INTERACTIVE (FONCTION -) . . . . .	50
INTERDISCOURS . . . . .	50
INTERTEXTE/INTERTEXTUALITÉ . . . . .	51
INTERVENTION . . . . .	52
INTRADISCOURS . . . . .	53
LEXICOMÉTRIE . . . . .	53
LOCUTEUR (VS ÉNONCIATEUR) ▶ POLYPHONIE	
LOIS DU DISCOURS . . . . .	54
MACRO-ACTE DE LANGAGE . . . . .	55
MAXIME CONVERSATIONNELLE ▶ COOPÉRATION	
MÉDIOLOGIE/MÉDIOLOGIQUE . . . . .	55
MÉMOIRE DISCURSIVE . . . . .	55
MÉTACOMMUNICATION ▶ CONTENU (VS RELATION)	
MÉTADISCOURS . . . . .	56
MÉTATEXTUALITÉ ▶ INTERTEXTUALITÉ	
MODÈLE (LECTEUR/AUDITEUR -) ▶ COÉNONCIATEUR	
MONOLOGAL/MONOLOGIQUE . . . . .	57
MULTICANALE (COMMUNICATION -) . . . . .	58
NON EMBRAYÉ (PLAN -) ▶ EMBRAYÉ (PLAN -)	
ORAL ▶ ÉCRIT	
OUVERT VS FERMÉ (DISCOURS -) ▶ FERMÉ	
PALO ALTO (ÉCOLE DE -) . . . . .	58
PARADIGME DÉFINITIONNEL VS DÉSIGNATIONNEL . . . . .	59
PARALINGUISTIQUE ▶ PARAVERBAL	
PARAPHRASE ▶ REFORMULATION	
PARATEXTE . . . . .	60

PARAVERBAL (OU PARALINGUISTIQUE) . . . . .	60
PARTICIPANT RATIFIÉ ▶ CADRE PARTICIPATIF	
PÉRITEXTE ▶ PARATEXTE	
PERLOCUTOIRE (ACTE -) ▶ ACTE DE LANGAGE	
PERTINENCE . . . . .	61
PHATIQUE . . . . .	62
PHRASÉOLOGIE . . . . .	62
PLACE . . . . .	63
POLYPHONIE . . . . .	63
POSITIONNEMENT . . . . .	65
PRAGMATIQUE . . . . .	65
PRATIQUE DISCURSIVE . . . . .	66
PRÉCONSTRUIT . . . . .	67
PRÉSUPPOSÉ . . . . .	68
PRIMAIRE (DISCOURS -) . . . . .	69
PROGRESSION THÉMATIQUE ▶ THÈME	
RAPPORT DE PLACES ▶ PLACE	
RÉCIT (VS DISCOURS) ▶ EMBRAYÉ (PLAN -)	
REFORMULATION . . . . .	69
RÉGULATEUR . . . . .	71
RELATION (VS CONTENU) ▶ CONTENU	
RÉPARATEUR (ÉCHANGE -) ▶ ÉCHANGE	
RHÈME ▶ THÈME	
RITUEL . . . . .	71
RÔLE . . . . .	72
SCÈNE/SCÉNOGRAPHIE . . . . .	73
SCHÉMATISATION . . . . .	74
SCRIPT . . . . .	74
SÉQUENCE . . . . .	75
SITUATION . . . . .	76
SITUATIONNEL VS COMMUNICATIONNEL (NIVEAU -) . . . . .	76
SOUS-ENTENDU . . . . .	77
SPÉCIALITÉ (DISCOURS/LANGUE DE -) . . . . .	78
STATUT ▶ RÔLE	

SUBJECTIVITÉ . . . . .	78
SUBVERSION ► CAPTATION	
SUPERSTRUCTURE . . . . .	80
SURDESTINATAIRE . . . . .	80
SURFACE DISCURSIVE ► FORMATION DISCURSIVE	
SYMÉTRIQUE ► COMPLÉMENTAIRE (INTERACTION -)	
TAXÈME . . . . .	81
TÉMOIN ► CADRE PARTICIPATIF	
TERME-PIVOT ► HARRISSIENNE (MÉTHODE -)	
TERRITOIRE ► FACE	
TEXTE . . . . .	81
TEXTE (GRAMMAIRE DE -) ► TEXTUELLE (LINGUISTIQUE -)	
TEXTUELLE (LINGUISTIQUE -) . . . . .	83
THÈME . . . . .	83
TIERS-PARLANT . . . . .	84
TOPIC ► THÈME	
TOUR DE PAROLE . . . . .	84
TRANSTEXTUALITÉ ► INTERTEXTUALITÉ	
TROPE ► IMPLICITE, CADRE PARTICIPATIF	
TYPLOGIE DES DISCOURS . . . . .	85
UNIVERS DISCURSIF ► CHAMP DISCURSIF	
VOCABULAIRE VS LEXIQUE . . . . .	87

## ACTE DE LANGAGE

L'*acte de langage* (parfois dénommé *acte de parole* ou *acte de discours*) est une des notions essentielles de la \*pragmatique linguistique. Sa théorisation est surtout le fait du philosophe Austin (1970), prolongée par Searle (1972). C'est la plus petite unité réalisant par le langage une action (ordre, requête, assertion, promesse...) destinée à modifier la situation des interlocuteurs. Le coénonciateur ne peut l'interpréter que s'il reconnaît le caractère intentionnel de l'acte de l'énonciateur.

Tout *acte de langage* s'inscrit ainsi dans un cadre institutionnel qui définit un ensemble de droits et d'obligations pour ses participants. Il doit satisfaire un certain nombre de « conditions d'emploi » qui sont autant de « conditions de réussite » qui le rendent approprié au contexte. Searle a proposé une typologie de ces conditions; elles portent sur les circonstances et le statut des participants de l'*acte de langage*, leurs intentions, les effets qu'il est censé provoquer. Ainsi, pour promettre à quelqu'un faut-il être sincère, s'adresser à un coénonciateur intéressé à la réalisation de cette promesse, ne pas promettre d'accomplir quelque chose d'impossible ou dont l'accomplissement va de soi, etc.

On distingue dans un *acte de langage* deux composants: son *contenu propositionnel* et sa *force illocutoire*. « Paul vient-il ? » et « Paul vient » ont le même contenu propositionnel mais pas la même force illocutoire, le premier étant une question, le second une assertion. La force illocutoire peut être marquée explicitement par un verbe (« Je te promets de venir », « J'affirme qu'il pleut ») ou par la modalité de la phrase (« Viens-tu ? » est une question), mais elle est souvent reconnue grâce au contexte. En effet, pour Austin, en produisant un *acte de langage* on accomplit en fait trois actes simultanément: un acte *locutoire* (on produit une séquence de sons ayant une organisation syntaxique et référant à quelque chose); un acte *illocutoire* (on accomplit dans sa parole même une action qui modifie les relations entre les \*interactants: asserter, promettre...); un acte *perlocutoire* (on peut accomplir un acte illocutoire pour réaliser des actions très variées: une question peut être destinée à flatter le coénonciateur, à montrer que l'on est modeste, à embarrasser un tiers, etc.). Alors que l'acte *illocutoire* est de nature linguistique, qu'il est attaché à la profération d'une certaine formule, l'acte *perlocutoire* échappe au domaine de la langue.

Il existe des *actes de langage indirects*: adressé à un burlesque,

l'énoncé « Avez-vous des Gitanes ? » est littéralement une question et indirectement une requête destinée à obtenir des cigarettes. [► **Implicite.**]

Dans une analyse hiérarchique des unités d'une \*interaction conversationnelle, l'*acte de langage* apparaît comme le constituant le plus petit : une \*intervention comme « Lave l'assiette; elle est sale » comporte ainsi deux *actes de langage*. Mais la délimitation de ces *actes de langage* pose beaucoup de problèmes : ils peuvent correspondre à des unités plus petites que la phrase et ne peuvent être identifiés qu'en contexte.

## **ANALYSE DU DISCOURS**

L'*analyse du discours* reçoit des définitions très variées. Il existe une définition très large, « l'analyse de l'usage de la langue » (Brown et Yule 1983 : 1); « l'étude de l'usage réel du langage, par des locuteurs réels dans des situations réelles » (Van Dijk 1985 : t. IV, chap. 2). Surtout dans les pays anglo-saxons, beaucoup identifient plus ou moins *analyse du discours* et analyse \*conversationnelle, considérant le discours comme une activité fondamentalement interactionnelle.

Mais avec ces définitions très vagues il s'avère difficile de distinguer l'*analyse du discours* d'autres disciplines qui étudient le \*discours. Nous jugeons préférable de spécifier l'*analyse du discours* comme la discipline qui, au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte en lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son « contexte », vise à articuler son énonciation sur un certain lieu social. Elle a ainsi affaire aux genres de discours à l'œuvre dans les secteurs de l'espace social (un café, une école, une boutique...), ou dans les champs discursifs (politique, scientifique...). [► **Contrat, Genre de discours, Typologie des discours.**]

L'*analyse du discours* peut donc s'intéresser aux mêmes corpus que la sociolinguistique, l'analyse conversationnelle, etc., mais, tout en s'appuyant sur ces disciplines voisines, elle adopte un point de vue différent. L'étude d'une consultation médicale, par exemple, amène à prendre en compte les règles du dialogue (objet de l'analyse conversationnelle), les variétés langagières (objet de la sociolinguistique), les modes d'argumentation (objet de la rhétorique), etc., mais ces divers apports sont intégrés par l'analyste du discours.

Comme l'*analyse du discours* est au carrefour des sciences humaines, elle est soumise à une grande instabilité. Il existe des analystes du discours plutôt sociologues, d'autres plutôt linguistes, d'autres plutôt psychologues. A ces divisions s'ajoutent des divergences entre de multiples courants. Ainsi aux États-Unis l'analyse du discours est-elle très marquée par l'anthropologie, tandis qu'en France s'est développée, dans les années 1960, une *analyse du discours* d'orientation plus linguistique et marquée par le marxisme et la psychanalyse. [ ► Française (École d'analyse du discours). ]

## ARCHIVE

La notion d'*archive* est utilisée en France avec trois valeurs distinctes.

Pour Foucault l'*archive* désigne le type d'analyse « archéologique » qu'il entend promouvoir « entre la *langue* qui définit le système de construction des phrases possibles, et le *corpus* qui recueille passivement les paroles prononcées. L'*archive* définit un niveau particulier : celui d'une pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'événements réguliers, comme autant de choses offertes au traitement et à la manipulation » (1969 : 171). Il s'agit par là de penser les \*pratiques discursives qui permettent l'émergence et la gestion des énoncés d'une société.

Pour Pêcheux (1975) l'*archive* est prise dans une opposition entre les corpus expérimentaux, qui sont produits par des locuteurs placés en situation de test par l'analyste du discours, et des corpus d'*archives*, les énoncés qui ont été conservés, ceux sur lesquels travaillent les historiens.

Dans Maingueneau (1991) l'introduction de la notion d'*archive* à la place de celle de \*formation discursive vise un double objectif : Délimiter les types de corpus auxquels s'intéresse l'École \*française, en l'occurrence des énoncés relevant d'un même positionnement socio-historique ; souligner (à travers la polysémie de l'étymon d'*archive*, le grec « *archéion* ») que ces corpus sont inséparables d'une mémoire et d'institutions qui leur confèrent leur autorité tout en se légitimant à travers eux.

## AUTORITÉ

Les courants \*pragmatiques mettent l'accent sur le fait que le comportement des sujets à l'égard d'un discours est fonction de l'*autorité* de son énonciateur, de la légitimité attachée au statut qui lui est reconnu. Ce que l'on appelle « *raisonnement par autorité* », c'est précisément un raisonnement où la validité d'une proposition découle de l'*autorité* de son énonciateur : - On part d'un fait "X a dit que P", on se fonde sur l'idée que X ("qui n'est pas un imbécile") a de bonnes raisons de ne pas s'être trompé en disant ce qu'il a dit, et l'on en conclut à la vérité ou à la vraisemblance de P » (Ducrot 1984 : 167).

De manière plus large, l'analyste du discours considère à quelles conditions un discours est *autorisé*, c'est-à-dire dans quel contexte il est tenu pour légitime et donc efficace : le statut des partenaires, la nature du cadre spatio-temporel jouent ici un rôle essentiel. [ ► Contexte, Genre de discours, Rôle.]

## CADRE PARTICIPATIF

Traduction du concept de « *participation framework* » de Goffman (1987). Les participants d'une interaction peuvent ne pas être seulement deux et leur rôle au cours de l'échange peut varier. Goffman distingue donc les *participants ratifiés*, ceux qui sont directement impliqués dans l'interaction, et les *témoins* (« *bystanders* ») qui entendent mais sont en dehors du jeu interactif. Parmi ces derniers certains sont identifiés comme tels par le locuteur, alors que d'autres écoutent à son insu. Le locuteur fournit en général aux *participants ratifiés* (par la position de son corps, le regard...) des indices montrant qu'il s'adresse directement à eux. Mais il arrive qu'il s'adresse en fait à des participants qu'il ne constitue pas comme tels par son attitude. Le théâtre exploite beaucoup ces décalages, surtout dans les comédies. Kerbrat-Orecchioni parle de *trope communicationnel* pour ces situations où « le destinataire, qui en vertu des indices d'allocation fait en principe figure de destinataire direct, ne constitue en fait qu'un destinataire secondaire » (1990 : 92).

Le *cadre participatif* est également complexe à la radio, à la télévision, souvent dans les romans..., où le *participant ratifié* direct n'est qu'un relais vers un *témoin* (l'auditeur, le téléspectateur, le lecteur) qui est en fait le *vrai participant ratifié*, celui par rapport auquel tout est organisé.

## CAPTATION VS SUBVERSION

L'étude des relations d'\*hypertextualité permet de mettre en évidence deux stratégies opposées d'imitation d'un texte ou d'un genre de texte. La stratégie de *captation* consiste à transférer sur le discours citant l'autorité attachée au texte source : ce serait le cas par exemple d'un prédicateur qui imiterait une parabole du Christ. La *subversion*, en revanche, n'imité que pour disqualifier l'autorité du texte source : on retrouve ici les phénomènes de parodie.

## CHAMP DISCURSIF

Dans l'*univers discursif*, c'est-à-dire dans l'ensemble des discours qui interagissent à un moment donné, l'analyse du discours découpe des *champs discursifs*, des espaces où un ensemble de \*formations discursives sont en relation de concurrence au sens large, se délimitent réciproquement : ainsi les différentes écoles philosophiques ou les courants politiques qui s'affrontent, explicitement ou non, dans une certaine conjoncture (Maingueneau 1984 : 27). Le *champ* n'est pas une structure statique mais un jeu d'équilibres instables entre diverses forces qui, à certains moments, bascule pour prendre une nouvelle configuration. Un *champ* n'est pas homogène : il y a toujours des dominants et des dominés, des positionnements centraux et d'autres périphériques. Un positionnement « dominé » n'est pas nécessairement « périphérique », mais tout positionnement « périphérique » est « dominé ».

Un *champ* peut à son tour inclure des *sous-champs* : à l'intérieur d'un même courant politique, par exemple, il peut y avoir affrontement entre divers discours pour le monopole de la légitimité énonciative.

Le plus souvent l'analyste n'étudie pas la totalité d'un *champ discursif*, mais il en extrait un sous-ensemble, un *espace discursif*, constitué d'au moins deux positionnements discursifs entretenant des relations particulièrement fortes.

## CODE LANGAGIER

Concept développé dans Maingueneau (1993) : une formation discursive n'énonce pas au moyen d'une langue (le français, le latin...) mais à travers un *code langagier* spécifique ; la langue

n'est pas un instrument maîtrisé de l'extérieur, mis au service d'une stratégie de persuasion, mais l'usage qui en est fait est **constitutif** d'une formation discursive, inséparable de son \*positionnement. En effet, le *code langagier* n'est pas seulement un système de transmission d'information, il participe de l'autolégitimation de l'énonciateur : par définition, l'usage de la langue qu'implique un discours se donne comme la manière dont il **faul** énoncer, car la seule conforme à l'univers de sens qu'il instaure. Le *code langagier* ne s'élabore pas dans une langue censée homogène, mais dans un rapport essentiel à d'autres langues, vivantes ou mortes, ou à la diversité d'une « même » langue (dialectes, niveaux de langue, \*discours de spécialité...) : manifestation d'un \*dialogisme irréductible. [ ▶ Scène / Scénographie, Éthos.]

## COÉNONCIATEUR

Terme introduit par le linguiste A. Culioli à la place de *destinataire*, pour souligner que l'énonciation est en fait une *coénonciation*, que les deux partenaires y jouent un rôle actif. Quand l'énonciateur parle, le *coénonciateur* communique aussi : il s'efforce de se mettre à sa place pour interpréter les énoncés et l'influence constamment par ses réactions [ ▶ Régulateur]. En outre, tout énonciateur est aussi son propre *coénonciateur*, qui contrôle et éventuellement corrige ce qu'il dit [ ▶ Métadiscours, Reformulation]. La notion de *coénonciateur* s'inscrit parfaitement dans la conception interactionnelle du langage, pour laquelle « tout discours est une construction collective » (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 13).

L'identification du *coénonciateur* ne va pas toujours de soi ; il ne suffit pas d'entendre un discours pour en être le *coénonciateur* [ ▶ Cadre participatif]. On doit également distinguer le *coénonciateur auditeur*, qui peut agir immédiatement sur l'énonciateur, et le *coénonciateur lecteur* [ ▶ Oral/écrit]. Les travaux sur les textes littéraires inspirés d'Eco (Eco 1985) ont montré que même dans les textes les plus « écrits » le lecteur joue un rôle crucial dans l'énonciation. On distingue aussi le *coénonciateur modèle* (ou *idéal*) et le *coénonciateur effectif* (le *public*). Pour énoncer, le locuteur est en effet obligé de se construire une représentation d'un *coénonciateur modèle* (doté d'un certain savoir sur le monde, de certains préjugés, etc.). A l'oral il peut la modifier en cours d'énonciation si le *coénon-*

*ciateur* émet des signaux divergents. Dès que l'énonciateur s'adresse à des lecteurs ou à un auditoire composite (cas du conférencier, du journaliste de radio, etc.), la représentation de ce *coénonciateur modèle* est surtout contrainte par le \*genre de discours. En étudiant un discours on peut, sur la base d'indices variés, reconstruire le *coénonciateur modèle* qu'il implique. Quant aux *publics* (c'est-à-dire aux *coénonciateurs effectifs* tels que peuvent les appréhender l'historien ou le sociologue), ils diffèrent nécessairement du *coénonciateur modèle* construit par le discours. La conservation des textes accroît cet écart : les multiples *publics* qui ont entendu « l'appel du 18 juin 1940 » ne sont pas le *coénonciateur modèle* alors construit par de Gaulle. C'est encore plus évident pour les œuvres littéraires, qui circulent pendant des siècles. La « théorie de la réception » (Jauss 1978) étudie les changements que cela entraîne pour la lecture des œuvres, la variation des « horizons d'attentes » des lecteurs.

## COHÉRENCE / COHÉSION

L'étude de la *cohérence* et de la *cohésion* d'un texte constitue l'objet de la linguistique \*textuelle, qui étudie la manière dont une suite de phrases forme une unité, constitue un texte. En général, on considère que la *cohésion* résulte de l'enchaînement des propositions, de la linéarité du texte, alors que la *cohérence* s'appuie sur la *cohésion* mais fait aussi intervenir des contraintes globales, non linéaires, attachées en particulier au \*contexte, au \*genre de discours. Sur ce point la terminologie est confuse ; certains linguistes utilisent la notion de *connexité* en lieu et place de ce qui a été appelé plus haut *cohésion*. Mais d'autres parlent de *connexité* seulement pour les liens que les \*connecteurs tissent entre les phrases.

Le partage entre les phénomènes relevant de la *cohérence* et ceux qui relèvent de la *cohésion* n'est pas aisé à faire dans le détail, mais cette distinction n'en demeure pas moins fondamentale. Il existe des modes d'organisation textuels intermédiaires entre la proposition élémentaire et le texte considéré globalement : c'est le cas en particulier des \*séquences et des \*superstructures, qui contribuent à la structure compositionnelle du texte.

Analyser la *cohésion* d'un texte, c'est l'appréhender comme un enchaînement, comme une *texture* (Halliday et Hasan 1976 : 2),

ou des phénomènes linguistiques très divers font à la fois progresser le texte et assurent sa continuité par des répétitions. En particulier :

- la répétition de constituants : « Pierre... ; Pierre... » ;
- les unités « anaphoriques » ou « cataphoriques » qui s'interprètent grâce à d'autres constituants, placés avant (anaphore) ou après (cataphore) dans le \*cotexte : pronoms, substitutions lexicales... ;
- des ellipses : « Paul aime Marie. Julie aussi » (il y a ellipse de « aime ») ;
- la progression thématique [ ► **Thème**] ;
- l'emploi des temps verbaux ;
- des connecteurs entre phrases : d'opposition (*pourtant...*), de cause/conséquence (*c'est pourquoi, donc...*), d'addition (*en outre...*), de temps (*puis...*) ... ;
- des marqueurs qui découpent le texte en rendant perceptible sa configuration (*en premier lieu, d'autre part...*) ;
- des \*inférences (dans « Marie vit en Italie. Les Français aiment les pays latins », la liaison entre les deux phrases est assurée grâce à deux propositions implicites : « Marie est française », « L'Italie est un pays latin »). Ces inférences peuvent être inscrites dans la structure linguistique ou reposer sur un savoir "encyclopédique, comme dans notre exemple.

Mais un texte peut exhiber les signes d'une *cohésion* parfaite sans pour autant être *cohérent*. Pour qu'un texte soit dit *cohérent*, il doit être rapporté à une intention globale, à une « visée \*illocutoire » attachée à son genre de discours. C'est ce qui permet au coénonciateur d'adopter un comportement adéquat à son regard : selon qu'un énoncé se présente comme une publicité, une recette de cuisine, un poème surréaliste..., sa *cohérence* sera établie par des voies très différentes. La *cohérence* passe aussi par l'identification du thème du texte, de quoi il traite, à l'intérieur d'un certain univers (fictif, historique, théorique...).

Selon Brown et Yule (1983 : chap. 7) pour déterminer la visée d'un discours le coénonciateur :

- cherche à repérer le type d'\*acte de langage accompli : un énoncé sera jugé *cohérent* ou non selon que l'on y voit une objection, un commentaire, une menace...
- mobilise un savoir encyclopédique, puisque la connaissance

des genres de discours et des \*scripts résulte de notre expérience du monde. Si, par exemple, la suite « L'embrayage était encore cassé; Paul a rappelé le garagiste » semble cohérente mais non « L'embrayage était cassé; Paul a rossé le funambule », c'est parce que nous disposons en mémoire d'un cadre de connaissances qui dit qu'une pièce déjà réparée par un garagiste ne doit pas à nouveau tomber en panne, qu'un client a le droit de protester, etc. En revanche, on voit mal le lien entre un funambule et un moteur.

La *cohérence* n'est pas *dans* le texte, elle est construite par le coénonciateur : « Le besoin de cohérence est une sorte de forme *a priori* de la réception discursive » (Charolles 1988 : 55). D'ailleurs, le jugement qui déclare qu'un texte est *cohérent* ou *incohérent* peut varier selon les sujets, en fonction de leur connaissance du contexte ou de l'\*autorité qu'ils accordent à l'énonciateur.

## COMMUNAUTÉ DISCURSIVE

On entend par là les groupes sociaux qui produisent et gèrent un certain type de discours (Maingueneau 1984). Le recours à cette notion implique que les institutions productrices d'un discours ne sont pas des « médiateurs » transparents. Les modes d'organisation des hommes et de leurs discours sont inséparables, l'énonciation d'une \*formation discursive à la fois suppose et rend possible le groupe qui lui est associé.

Cette notion peut s'appliquer dans deux domaines différents :  
 1) Pour les énonciateurs d'un même type de discours (journalistique, scientifique...), qui partagent un certain nombre de modes de vie, de normes, etc. Exemple de ce type de *communauté discursive* les *communautés communicatives translinguistiques* (Beacco 1992 : 15), c'est-à-dire les institutions qui énoncent dans plusieurs langues (entreprises multinationales, recherche scientifique...).

2) Pour les énonciateurs relevant de \*positionnements concurrents (un journal, un parti politique, une école scientifique...) dans un même champ discursif et qui se distinguent par la manière dont ils s'organisent.

Cette notion de *communauté discursive* doit être spécifiée en fonction de l'approche que l'on mène. On peut s'intéresser seu-

lement à ceux qui produisent les discours ou prendre en compte l'ensemble des divers types d'agents qui sont attachés à cette production.

## COMPÉTENCE

Ce concept a été introduit par le fondateur de la grammaire générative, Chomsky, pour désigner l'aptitude qu'ont les locuteurs d'une langue à produire et comprendre un nombre illimité de phrases inédites. Mais en analyse du discours on ne peut pas se contenter de cette compétence grammaticale. En effet, à celle-ci s'ajoute une *compétence pragmatique* qui contient les règles permettant à un sujet d'interpréter un énoncé par rapport à un contexte particulier. En feraient partie les \*lois du discours.

L'ethnographie de la communication a introduit la notion de *compétence de communication* (ou *communicative*) : pour parler il faut aussi savoir utiliser la langue de manière appropriée dans une grande variété de situations (Hymes 1962). Cette *compétence communicative* est très largement implicite, elle s'acquiert à travers les interactions. Elle inclut des règles portant sur des aspects variés : savoir gérer les \*tours de parole, savoir de quoi parler dans telle situation, savoir synchroniser ses mimiques avec ses propres paroles et celles du coénonciateur, savoir ménager les \*faces d'autrui..., en clair maîtriser les comportements requis par les divers genres de discours... Cette *compétence* se modifie constamment, en fonction des expériences de chacun. En outre, un même individu dispose de diverses *compétences communicatives* quand il entre en interaction avec des communautés variées. On trouve également un emploi de *compétence discursive* (Maingueneau 1984) pour désigner l'aptitude que doit avoir un sujet pour produire des énoncés qui relèvent d'une \*formation discursive déterminée (par exemple l'aptitude d'un énonciateur communiste à produire des énoncés communistes). Cette *compétence* est foncièrement interdiscursive : énoncer à l'intérieur d'une formation discursive, c'est aussi savoir comment se positionner par rapport aux formations discursives concurrentes. [► Interdiscours.]

## COMPLÉMENTAIRE (INTERACTION -)

Dans l'École de \*Palo Alto (Watzlawick *et al.* 1972 : 66) on distingue *interactions symétriques et complémentaires*. Dans les

premières les participants se placent sur un pied d'égalité (conversation entre deux camarades de jeux); dans les secondes la différence entre eux est fortement marquée (interaction entre enseignant et enseigné). Dans l'interaction complémentaire l'un des participants occupe la *position haute*, l'autre la *position basse*. Le caractère *haut* ou *bas* de cette position peut être imposé par la nature du genre de discours, quand les rôles sont institutionnellement fixés (lors d'une consultation médicale le médecin détient la *position haute*), ou faire l'objet de négociations (par exemple dans une interaction entre époux). En droit, une relation complémentaire n'est pas nécessairement inégalitaire (le médecin n'est pas « inférieur » à son patient) mais il se produit très souvent un glissement de la *position haute* à la *position dominante*. [► **Taxème.**]

### CONDITIONS DE PRODUCTION

Cette notion issue de la psychologie sociale a été réélaborée dans un cadre d'analyse du discours par Pêcheux pour désigner non seulement l'environnement matériel et institutionnel du discours, mais encore les représentations imaginaires que se font les \*interactants de leur identité respective [► **Place**] ainsi que du référent de leur discours (« De quoi est-ce que je lui parle ainsi ? » / « De quoi me parle-t-il ainsi ? ») (1969 : 16-23). Ces représentations imaginaires se constituent à travers du déjà-dit et du déjà-entendu [► **Préconstruit**]. Pour Pêcheux elles sont illusoire car le vécu des sujets est « informé, constitué par la structure de l'Idéologie » qui le détermine (Pêcheux et Fuchs 1975 : 24). Cette notion de *conditions de production* a cependant été mal intégrée par l'École \*française, qui jugeait qu'elle était trop psychologisante : négligeant « l'analyse historique des contradictions idéologiques », elle aurait véhiculé une conception erronée de la subjectivité qui prend en charge le discours (Courtine 1981 : 23).

*Conditions de production* est également employé indépendamment de cette problématique comme une variante de \**contexte*. Mais on utilise de moins en moins ce terme car il minimise la dimension interactionnelle du discours et le caractère construit autant que donné de la situation de communication.

## CONNECTEUR

On entend habituellement par *connecteurs* les morphèmes qui établissent un lien entre deux propositions. Il peut s'agir d'éléments adverbiaux (« cependant, du reste... »), de conjonctions de coordination (« et, car... ») ou de subordination (« bien que, parce que... »). Ils jouent un rôle essentiel pour établir la \*cohésion d'un texte.

## CONSTITUANT (DISCOURS -)

Notion introduite par Maingueneau-Cossutta (1995) pour caractériser les discours qui jouent un rôle « fondateur », qui, sur des registres divers, servent de garants ultimes à la multiplicité des productions discursives d'une collectivité. Les discours concernés (religieux, scientifique, philosophique, juridique, littéraire) partagent un certain nombre de propriétés quant à leurs conditions d'émergence et de fonctionnement énonciatif. Ils sont à la fois *autoconstituants* et *hétéroconstituants* : seul un discours qui *se constitue* en thématissant sa propre constitution peut prétendre jouer un rôle *constituant* à l'égard d'autres discours. Le discours chrétien, par exemple, prétend fonder les autres en instituant un lien avec une Révélation. Tout *discours constituant* est pris dans une relation conflictuelle avec les autres et mobilise des \*communautés discursives spécifiques, qui gèrent l'inscription de ses énoncés dans une mémoire.

## CONTENU (VS RELATION)

Dans les théories de la communication, à la suite de Bateson, on distingue dans une énonciation l'information transmise, dite *contenu*, et la *relation* qu'elle institue entre les \*interactants, le cadre qu'elle implique. La différence entre *contenu* et *relation* ressort nettement quand il y a tension ou contradiction entre eux ; ainsi dans « *Aime-moi!* » où la *relation* (ordre) contredit le *contenu* (l'amour).

La *relation* est une « métacommunication », elle indique la manière dont l'énoncé doit être reçu [► **Acte de langage**]. Mais on peut également métacommuniquer de manière explicite sur cette *relation* (par exemple en disant « c'était une blague ») (Watzlawick *et al.* 1972 : 50).

## CONTEXTE

L'analyse du discours rapporte les énoncés à leurs *contextes*. Or la définit même souvent par cette caractéristique. Mais elle n'étudie pas de manière immanente les énoncés pour ensuite les rapporter à divers paramètres « extérieurs », situationnels : elle s'efforce au contraire d'appréhender le discours comme une activité inséparable de ce « *contexte* ».

Il n'existe pas de consensus sur la nature des composants du contexte. Hymes (1972), outre les participants, le lieu, le moment, le but, y inclut le \*thème, le \*genre de discours, le canal, le dialecte employé, les règles sur les \*tours de parole en usage dans une communauté... D'autres y incluent aussi les savoirs des participants sur le monde, leurs savoirs respectifs l'un sur l'autre, un savoir sur l'arrière-plan culturel de la société d'où émerge le discours... En fait, les facteurs que l'on prend en compte dans le *contexte* dépendent largement de la problématique que l'on développe. Il existe néanmoins un noyau de constituants qui font l'unanimité : les *participants* du discours, son *cadre spatio-temporel*, son *but*. *Participants*, *cadre* et *but* s'articulent de manière stable à travers des institutions langagières définies en termes de \*contrats de parole ou de genres de discours.

– Concernant les *participants* on fait une distinction entre les individus socialement ou biologiquement descriptibles indépendamment du discours, et les rôles qu'ils jouent dans le discours : écrivain, vendeur, élève... [► **Rôle.**]

– Pour le *cadre spatio-temporel* on distingue entre le cadre *empirique* et le cadre *institutionnel* associé au genre de discours. Il peut en effet y avoir distorsion entre les deux : un parking (cadre empirique) peut être le lieu où l'on dit une messe, où siège un tribunal, etc. Cette distorsion peut être thématisée dans le discours. De même, à côté de la *chronologie* empirique, celle du calendrier, il y a celle qu'implique le discours : un discours peut être tenu « objectivement » le 12 décembre 1921 mais se présenter comme une commémoration, par exemple celle du centenaire de la naissance de Flaubert.

– Le *but* que se donnent les participants du discours dépend évidemment du genre de discours : acheter une marchandise, inciter à la conversion religieuse, maudire... Certains genres impliquent des \*scripts relativement rigides : un office religieux, une allocution politique, un interrogatoire policier, l'achat d'un

bullet d'avion, etc. Il arrive souvent qu'il y ait détournement du *but* officiel du discours. En outre, l'\*hétérogénéité est de règle dans les interactions : non seulement il y a des *buts* hiérarchisés (par exemple un sermon est inclus dans une messe) mais il se produit constamment des mélanges, des glissements qui font dévier du *but* officiel (un client peut faire la cour à une vendeuse).

Le *contexte* n'est pas un dispositif que pourrait appréhender un observateur extérieur. Il doit être considéré à travers les représentations (souvent divergentes) que s'en font les participants. Pour pouvoir se comporter de manière appropriée, ces derniers, en s'appuyant sur divers indices [► **Indice de contextualisation**], doivent identifier le genre de discours dans lequel ils sont impliqués.

Quand on sort des genres de discours très ritualisés, le *contexte* apparaît comme le produit d'une construction des \*interactants : souvent la nature du genre de discours, le rôle des participants, la nature du cadre spatio-temporel font l'objet de conflits, de négociations. A la fin de l'échange verbal le *contexte* peut être fort différent de celui qu'il était au départ, ne serait-ce que parce que les informations et les comportements introduits dans l'interaction l'ont modifié.

Des lors qu'il est conservé, un texte va se trouver circuler dans des *contextes* différents de celui où il a surgi et changer de statut, de genre... Dans ce cas, en dépit de l'invariance (très relative) du *texte*, pour l'analyste du discours, qui ne sépare pas énoncé et *contexte*, on a affaire à des discours distincts les uns des autres. [► **Coénonciateur, Genre de discours, Paratexte.**]

## CONTRAT

On utilise cette notion de *contrat* pour souligner que les participants d'une énonciation doivent accepter tacitement un certain nombre de principes rendant possible l'échange, et un certain nombre de règles qui le gèrent ; ce qui implique que chacun connaît ses droits et ses devoirs ainsi que ceux de l'autre. « La notion de *contrat* présuppose que les individus appartenant à un même corps de pratiques sociales soient susceptibles de se mettre d'accord sur les représentations langagières de ces pratiques sociales » (Charaudeau 1983 : 50). A chaque \*genre de discours est donc attaché un *contrat* spécifique. Il existe par exemple un *contrat* entre professeur et élève dans une classe,

*contrat* garanti par l'institution scolaire [► **Rôle**]. Le *contrat* n'est pas nécessairement acquis dès le départ : il peut être négocié entre les partenaires, ou même modifié unilatéralement obligeant le coénonciateur à choisir entre accepter et refuser le nouveau *contrat*. Dans le discours littéraire les auteurs cherchent souvent à établir des *contrats* inédits avec le coénonciateur en transgressant des *contrats* déjà établis (Maingueneau 1990 : VI).

On peut considérer un genre de discours comme la combinaison originale de divers *contrats* : dans un débat politique radiophonique, par exemple, les participants sont censés respecter un *contrat* de communication verbale, un *contrat* de conversation, un *contrat* de débat, un *contrat* attaché aux émissions de radio. Pour Charaudeau (1993) le *contrat de communication* possède deux dimensions, *situationnelle* et *communicationnelle*. A la première correspond un *contrat d'échange* qui répond à des questions du type : on est là pour dire quoi ? pour jouer quel rôle ? Cela concerne en particulier les identités sociales (élève, professeur dans telle situation). A la seconde correspond un *contrat de parole* qui porte sur les comportements discursifs attendus, eu égard à la nature du *contrat de communication* : le professeur est en droit de questionner, les élèves sont tenus de répondre.

## CONVERSATION

En un sens large *conversation* peut référer à toute situation d'interlocution, de l'échange spontané en famille à la conférence de presse. C'est le plus souvent avec cette acception qu'il est utilisé quand on parle d'analyse \*conversationnelle.

De manière restrictive et conformément à l'usage ordinaire, on l'emploie pour référer à un genre d'interlocution verbale : des échanges relativement égalitaires, où les prises de parole sont libres et les thèmes peu contraints. Les participants, qui peuvent être plus de deux, sont proches dans le temps et l'espace et entretiennent des relations conviviales. La *conversation* se présente comme dépourvue de finalité instrumentale ; un interrogatoire ou un débat politique ne peuvent être des conversations : « C'est la compagnie qu'on y cherche, pas des informations » (Jacques in Cosnier *et al.* 1988 : 58). [► **Dialogue, Phatique.**]

## CONVERSATIONNELLE (ANALYSE -)

L'*analyse conversationnelle* possède un domaine plus large que celui de la \*conversation au sens strict. Il serait donc plus exact de parler d'*analyse des interactions verbales*. Elle s'oriente dans deux directions majeures :

L'étude des relations entre les constituants linguistiques de l'interaction, répartis sur plusieurs niveaux. Démarche illustrée par le modèle de Sinclair et Coulthard (1975) et par celui de « l'École de Genève » (Roulet *et al.* 1985) qui appréhendent la conversation comme une organisation hiérarchique complexe : de l'unité la plus élémentaire, l'\*acte de langage, à la plus vaste, l'ensemble de l'interaction, en passant par l'\*intervention et l'\*échange.

L'étude des relations qui à travers l'interaction s'établissent entre les participants (en tenant compte de leur degré d'intimité, de leur agressivité, etc.). C'est ici qu'intervient la problématique des \*tours de parole, des \*faces.

L'*analyse conversationnelle* n'étudie pas les interactions à travers le seul matériau verbal ou \*paraverbal. Elle prend aussi en compte les aspects non verbaux de la communication (distance entre les partenaires, gestes...). Discipline carrefour, l'*analyse conversationnelle* n'est pas l'apanage des linguistes. Il existe aussi des approches sociologiques, comme celle des \*ethnomethodologues (Garfinkel 1967), et des approches plus psychologiques (par exemple celle de l'École de \*Palo Alto [Watzlawick 1972], qui appréhende la pathologie mentale à travers les dysfonctionnements des interactions).

## COOPÉRATION

Chaque participant à une interaction doit apporter sa contribution, de manière à répondre aux attentes du coénonciateur, en fonction de la finalité de l'échange et du moment. Le philosophe du langage Grice (1979) voit dans ce principe dit de *coopération* une sorte de métaprincape qui régit les échanges verbaux et qui est spécifié en un certain nombre de « maximes conversationnelles » : « maxime de qualité » (être véridique), « de relation » (être pertinent), « de quantité » (être aussi informatif qu'il est requis), « de manière » (être clair). [► **Lois du discours.**]

Ces maximes sont toutefois sensibles à la variété des genres de

discours et des cultures, qui imposent parfois des règles contraires à celles de Grice. Elles sont en outre susceptibles de recevoir deux interprétations : on peut y voir, comme Grice, une sorte de condition *a priori* de toute communication verbale possible, ou bien, comme beaucoup d'analystes du discours, une sorte de code de bonnes manières.

Le principe de *coopération* n'implique pas une harmonie parfaite entre les \*interactants : toute interaction est traversée de tensions. Cependant, même dans l'interaction la plus polémique, il doit exister un minimum de *coopération*, une volonté commune de respecter certaines règles. [► **Contrat.**]

### **COTEXTE**

Le *cotexte* s'oppose au *contexte* comme l'environnement textuel immédiat d'une unité discursive à son environnement non textuel. La difficulté est de distinguer ce qui relève du textuel et ce qui n'en relève pas. Certains ne restreignent pas la notion de *texte* aux unités verbales mais y incluent les éléments d'ordre kinésique qui les accompagnent (gestes, expressions du visage...), voire les actions des \*interactants au cours de l'échange. Mais en général on réserve la notion de *cotexte* à l'environnement proprement verbal. Pour la clarté, si c'est nécessaire, il est souhaitable de distinguer *cotexte verbal* et *cotexte non verbal*.

### **DIALOGAL/DIALOGIQUE**

*Dialogique* souffre de la même ambiguïté qu'*interactif* ou *interactionnel*. Dans la perspective de Bakhtine, il s'applique à tout discours, qu'il y ait \*dialogue au sens strict ou non, en raison du \*dialogisme foncier du langage.

Certains emploient indifféremment *dialogal* et *dialogique* pour les énoncés interactifs. D'autres les opposent. Ainsi Kerbrat-Orecchioni (1990 : 15) propose de distinguer *dialogal* et *dialogique*. *Dialogal* s'applique à l'interlocution stricte, et *dialogique* aux discours qui n'attendent pas de réponse (textes écrits, cours magistraux, etc.) mais qui mettent en scène plusieurs voix, qui sont « polyphoniques » [► **Polyphonie**]. Charaudeau préfère parler d'*interlocutif* plutôt que de *dialogal* (1989 : 21). [► **Monologal/monologique.**]

## DIALOGISME

Dans la rhétorique ce terme désignait le procédé qui consiste à introduire un dialogue fictif dans un énoncé. En analyse du discours il est utilisé, à la suite de Bakhtine, pour référer à la dimension foncièrement interactive du langage, oral ou écrit : « Le locuteur n'est pas un Adam, et de ce fait l'objet de son discours devient, immanquablement, le point où se rencontrent les opinions d'interlocuteurs immédiats (dans une conversation ou une discussion portant sur n'importe quel événement de la vie courante) ou bien les visions du monde, les tendances, les theories, etc. (dans la sphère de l'échange culturel) » (Bakhtine 1984 : 302). Mais Bakhtine emploie aussi *dialogisme* au sens d'"intertextualité" (Todorov 1981 : chap. 5). On peut pour la commodité suivre Moirand et distinguer entre *dialogisme intertextuel* et *dialogisme interactionnel* (1990 : 75). Le premier renvoie aux marques d'"hétérogénéité énonciative, à la citation au sens le plus large, le second aux multiples manifestations de l'échange verbal. Mais pour Bakhtine, à un niveau profond, on ne peut pas dissocier ces deux faces du *dialogisme* : « Toute énonciation, même sous sa forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. » (1977 : 106). [ ► **Interaction.** ]

## DIALOGUE

Il existe deux usages de ce terme. Il peut désigner, par opposition au *monologue*, toute forme d'\*échange, le plus souvent entre deux personnes. Mais beaucoup préfèrent l'utiliser pour référer à des échanges plus formels que la \*conversation, où il y a une volonté mutuelle d'aboutir à un résultat : on parle ainsi de *dialogue* pour le théâtre, la philosophie, etc. Le *dialogue* tend donc à être affecté d'une valeur éthique : « Le dialogue se veut soustrait au champ des forces et des intérêts (...) le plaisir du dialogue n'est pas celui du consensus mais des fécondations incessantes » (Jacques in Cosnier *et al.* 1988 : 60).

## DISCOURS

Pris dans son acception la plus large, celle qu'il a précisément dans *analyse du discours*, ce terme désigne moins un champ d'investigation délimité qu'un certain mode d'appréhension du langage : ce dernier n'y est pas considéré comme une structure arbitraire mais comme l'activité de sujets inscrits dans des contextes déterminés. Dans cet emploi *discours* n'est pas susceptible de pluriel : on dit « le discours », « le domaine du discours », etc. Comme il suppose l'articulation du langage sur des paramètres d'ordre non linguistique, le *discours* ne peut être l'objet d'une approche purement linguistique.

Mais *discours* entre également dans une série d'oppositions où il prend des valeurs plus précises. En particulier :

- *Discours/phrased* : le *discours* constitue une unité linguistique constituée d'une succession de *phrases*. C'est dans cette acception que Harris (1952) parle d'« analyse du discours » et que certains parlent de « grammaire du discours ». On préfère aujourd'hui parler de \**texte* et de *linguistique* \**textuelle*.
- *Discours/énoncé* : outre son caractère d'unité linguistique (= d'*énoncé*), le *discours* forme une unité de communication associée à des \*conditions de production déterminées, c'est-à-dire qui relève d'un \*genre de discours déterminé : débat télévisé, article de journal, roman, etc. Dans cette perspective *énoncé* et *discours* renvoient à deux points de vue différents : « Un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours » (Guespin 1971 : 10).
- *Discours/langue* :
  - a) La *langue* définie comme système de valeurs virtuelles s'oppose au *discours*, à l'usage de la langue dans un contexte particulier, qui tout à la fois restreint ces valeurs ou en suscite de nouvelles. Cette distinction est très utilisée pour le lexique ; la néologie lexicale, en particulier, relève du *discours*.
  - b) La *langue* définie comme système partagé par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au *discours*, considéré comme un usage restreint de ce système. Il peut s'agir : 1) D'un positionnement dans un \*champ discursif (le « discours communiste », le « discours surréaliste »...); 2) D'un type de discours (« discours journalistique », « discours administratif », « discours romanesque », « discours de l'enseignant en

« classe »...); 3) De productions d'une catégorie de locuteurs (« le discours des infirmières », « le discours des mères de famille »...); 4) D'une fonction du langage (« le discours polémique », « le discours prescriptif »...). Il se produit souvent un glissement du système de règles au corpus : le « discours socialiste » désigne aussi bien les règles qui spécifient une position énonciative comme socialiste que l'ensemble des énoncés effectivement tenus à partir de cette position. Ainsi Foucault : « On appellera *discours* un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » (1969 : 153).

*Discours/texte* : le *discours* est conçu comme l'association d'un *texte* et de son *contexte* [ ► **Texte**].

*Discours/récit* (ou *histoire*) : [ ► **Embrayé (plan -)**].

## DISCOURS RAPPORTÉ

La problématique du *discours rapporté* traite des divers modes de représentation dans un discours de propos attribués à des sources distinctes de son énonciateur. Cette problématique déborde largement la traditionnelle tripartition entre *discours direct*, *discours indirect*, *discours indirect libre*. Sont également concernés des phénomènes comme la mise entre guillemets, l'italique, la modalisation par renvoi à un autre discours (« au lieu de X »...), les multiples formes d'allusion à des discours déjà tenus.

Authier-Revuz (1992) structure ce champ du *discours rapporté* autour de trois oppositions majeures :

- 1) Entre discours rapporté au sens strict et modalisation en discours second. Dans le premier cas l'énonciateur prend pour objet un autre acte d'énonciation, le fait que quelqu'un a dit quelque chose (« Paul raconte que tu es malade »). Dans le second il modalise sa propre énonciation en la présentant comme seconde par rapport à un autre discours. Cette modalisation peut porter sur la validité du contenu asserté (« Il est malade, si j'en crois Luc ») ou sur l'emploi d'un mot (« Je suis "out", comme on dit »).
- 2) Entre signe standard (ou pris en usage) et signe autonome (ou pris en mention). On peut en effet utiliser un signe linguistique de manière « standard » pour référer à une entité du monde (ainsi *chien* dans « Paul a acheté un chien »), ou de manière « autonome » pour référer au signe lui-même (« On

ne trouve pas *chien* dans ton dictionnaire »). L'autonymie manifeste la propriété qu'a le langage de parler de lui-même. Le discours direct relève du fonctionnement autonome : le rapporteur y fait mention des mots mêmes employés par l'énonciateur cité, ou du moins il présente son énoncé comme tel (« Il m'a dit : "*Tu dois partir*" »). Dans le discours indirect, par contre, le rapporteur fait usage de ses propres mots pour citer autrui, il reformule ses propos (« Il m'a dit de revenir demain »).

Il est possible, dans la *connotation autonymique*, de mêler emploi standard et emploi autonome, en particulier par l'italique et la mise entre guillemets. Ainsi dans l'énoncé : « Sa passion pour "l'héroïque lutte des paysans" a quelque chose de suspect », l'énonciateur prend le groupe entre guillemets « l'héroïque lutte des paysans » à la fois de manière *standard* et de manière *autonome* puisqu'il commente obliquement cette expression linguistique elle-même, dont il se distancie en la rapportant à une autre source énonciative.

3) Entre les représentations explicites du discours autre et celles qui supposent un travail interprétatif de la part du coénonciateur. On peut distinguer ici trois cas de figure :

– Les formes explicites, linguistiquement univoques : le discours direct ou le discours indirect, les formules telles « d'après X », « pour reprendre son mot »... [► **Hétérogénéité.**]

– Les formes marquées linguistiquement mais qui appellent quand même un travail interprétatif. Ainsi, lorsque les marques de connotation autonymique (par exemple l'italique dans « Les mentalités *rétro* sont les plus nombreuses ») n'indiquent pas la source du fragment rapporté. C'est au coénonciateur de déterminer cette source et la raison pour laquelle l'énonciateur s'est mis à distance.

– Les formes purement interprétatives (le discours indirect libre, les allusions, les citations cachées...) qui ne sont pas signalées comme telles. Le \*cotexte joue ici un rôle décisif mais aussi la culture du coénonciateur, ce qu'il sait de l'énonciateur, du genre de discours dont relève l'énoncé, etc.

En matière d'analyse du discours on se gardera de toute conception superficielle du *discours rapporté*. Les formes de représentation de discours autres ne sont qu'une des manifestations

d'une propriété constitutive de tout discours, qui est travail sur d'autres discours, négociation permanente de sa propre prononciation. Principe que l'on cherche à capter à l'aide de notions comme \*interdiscursivité, \*dialogisme, \*hétérogénéité.

## ÉCHANGE

On parle d'*échange* pour les interactions où les participants peuvent être énonciateurs et coénonciateurs, leurs énonciations se déterminant l'une l'autre : correspondances épistolaires, débats à la radio, conversations... En revanche, une œuvre littéraire, une conférence académique, une allocution du chef de l'État..., par leur absence d'alternance, ne relèveront pas de l'*échange*. [► **Monologal/monologique.**]

Mais *échange* est aussi utilisé pour désigner un des niveaux d'analyse de l'\*interaction : l'unité \*dialogale minimale. Ainsi parlera-t-on d'*échange* pour la suite :

A : « Comment va, Paul ? »

B : Mieux, mieux, merci. »

En deçà de l'*échange* il s'agit d'\*interventions rapportées à un seul énonciateur ; au-delà, on a affaire à un ensemble discursif plus vaste, par exemple où l'on demande des nouvelles de toute la famille. Il existe souvent des *échanges parenthétiques*, dits aussi *échanges enchâssés* :

A : « Quand partez-vous ? »

B : Je ne l'ai pas déjà dit ?

A : Non.

B : Ah bon ! Demain. »

Les deux interventions centrales constituent un *échange parenthétique* à l'intérieur d'un autre.

Les linguistes divergent sur la question de savoir combien de répliques constituent un *échange* : deux ou trois ? Si dans notre premier exemple A ajoutait « J'aime mieux ça », certains analystes jugeraient que cette intervention fait partie de l'*échange* ; d'autres préféreraient considérer que l'on a affaire à deux *échanges* imbriqués, l'intervention de B participant des deux. On discute également sur les comportements non verbaux :

est-ce qu'une mimique de réaction à une intervention fait partie de l'échange ? Ce sont là des problèmes très délicats qui renvoient au fait qu'il y a deux manières de découper une interaction : soit on privilégie le rôle que jouent les unités dans la dynamique conversationnelle, soit on privilégie l'aspect formel, c'est-à-dire l'alternance des \*tours de parole. [► **Interaction.**]

L'analyse conversationnelle, à la suite de Goffman (1973), recourt à une distinction entre *échanges confirmatifs* et *échanges réparateurs*. Dans les échanges *confirmatifs* les deux participants effectuent conjointement des actions de même type : ces *échanges* en miroir (« Bonjour »/« Bonjour », par exemple) se situent essentiellement en ouverture et en clôture d'interaction. Ils servent à « confirmer » l'existence du lien social. L'échange *réparateur*, par contre, est plutôt ternaire, il permet de « réparer » la menace sur la \*face négative suscitée par la première intervention : dans « Avez-vous l'heure ?/ Oui, 10 h 27/Merci » le remerciement est destiné à « réparer » la menace que constitue la question, à rétablir l'équilibre interactionnel.

### ÉCRIT (VS ORAL)

Cette distinction est une source d'équivoques permanentes car elle mêle différents registres :

- Une opposition entre énoncés qui passent par la *canal oral*, les ondes sonores, et énoncés qui passent par la *canal graphique*. Ce dernier permet de stocker des informations et de les transporter à travers le temps et l'espace. Il permet aussi de faire entrer le langage dans le domaine du visuel, et donc d'étudier les énoncés indépendamment de leur contexte, de les manipuler (Goody 1977).
- Une opposition entre énoncés *dépendants du contexte non verbal* et *indépendants* de celui-ci. Dans un échange *oral* les deux partenaires interagissent, leurs propos sont accompagnés de mimiques, d'indices \*paraverbaux, leur syntaxe obéit à un fonctionnement beaucoup plus lâche, où abondent juxtapositions, ruptures, ellipses et redondances. Ils ne peuvent appréhender globalement leur énoncé, revenir en arrière et sont toujours sous la menace d'une interruption. En revanche, un énoncé *indépendant du contexte* tend à se clore davantage sur lui, et peut construire un jeu de repérages intratextuels ; la

subordination syntaxique s'y déploie avec un maximum de rigueur. Un énoncé *oral* peut fort bien se présenter comme *indépendant du contexte* : ainsi un office religieux, certains cours ou conférences, etc., où le coénonciateur n'est pas en principe appelé à intervenir dans un discours qui se présente comme clos sur lui.

Une opposition entre *style écrit* et *style parlé* : un énoncé peut être conçu comme *graphique* et *indépendant du contexte* mais tendre de présenter les caractéristiques d'un énoncé *dépendant du contexte*. On peut songer à ces romans (cf. San-Antonio ou Céline) qui instituent une tension entre le *style parlé* de leur énonciation et leur mode de réception, celui de la lecture littéraire. Inversement, il existe des échanges oraux où les \*interactants parlent « comme des livres », avec un *style écrit*. [► **Monologal/monologique.**]

L'opposition *écrit/oral* sert également à caractériser les deux pôles entre lesquels oscille le discours dans une société. D'une part le pôle « écrit » des énoncés stabilisés, proférés dans des contextes ritualisés ; les participants y ont un statut fortement contraint (écrivain, prêtre, homme politique...) et leurs énoncés une forte charge symbolique pour la collectivité. D'autre part le pôle des échanges instables et spontanés des interactions quotidiennes. L'École \*française a privilégié le premier pôle. [► **Archive.**]

## EMBRAYÉ (PLAN -) VS NON EMBRAYÉ

On appelle *embrayeurs* des unités linguistiques dont la valeur référentielle dépend de l'environnement spatio-temporel de leur occurrence. Ainsi *je* est-il un *embrayeur* parce que son référent est identifié comme l'individu qui, à chaque occurrence, à chaque événement énonciatif, se trouve dire « je ». C'est Jakobson (1963 : chap. 9) qui a introduit ce terme (traduit de l'anglais *shifter*), mais on parle aussi d'éléments *déictiques* (Bühler), d'*expressions sui-référentielles*, d'*éléments indiciels*, de *symboles indexicaux*... Cette catégorie recouvre en particulier les personnes linguistiques (*je-tu*), les démonstratifs (*ce livre, cela*, etc.), les temps du verbe (passé, présent, futur).

Du point de vue de l'analyse du discours, les *embrayeurs* permettent d'opposer les énoncés qui organisent leurs repérages par rapport à la situation d'énonciation et ceux qui construisent

des repérages par un jeu de renvois internes à l'énoncé. On retrouve ici la classique distinction entre *plans embrayé* et *non embrayé*, introduite par Benveniste (1966), entre *discours* et *histoire* pour rendre compte de l'emploi du passé simple (qu'il nomme « aoriste ») en français. Dans le « plan d'énonciation » du *discours* « quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne » (p. 242), alors que dans le plan d'énonciation de l'*histoire* « les événements semblent se raconter eux-mêmes ».

Par la suite on a parlé de *récit* plutôt que d'*histoire* et, surtout, on a reformulé l'opposition *discours/récit* en l'élargissant à une opposition entre un plan d'énonciation avec embrayeurs et un plan sans embrayeurs (Simonin-Grumbach 1975). Dans cette perspective les énoncés dépourvus d'embranchement relèvent du plan du *récit* même s'ils ne sont pas narratifs. Il y a là une source d'équivoques car spontanément on interprète *récit* comme « narration ». De même, la restriction de *discours* aux énoncés avec embrayeurs est inadéquate, puisqu'elle exclut du champ du *discours* les énoncés sans embrayeurs. Pour remédier à cette double difficulté (Maingueneau 1993), on propose de distinguer entre *plan embrayé* (l'ex-« discours ») et *plan non embrayé* (l'ex-« récit »), en réservant *récit* aux énoncés non embrayés narratifs. Un proverbe, une définition de dictionnaire, etc., qui sont dépourvus d'embranchement, relèvent ainsi du *plan non embrayé*, mais non du *récit*.

## ENCYCLOPÉDIQUE (SAVOIR -)

Pour comprendre un énoncé il ne suffit pas à un sujet de mobiliser sa \*compétence linguistique, il doit aussi faire appel à un *savoir encyclopédique*, c'est-à-dire à la connaissance du monde qu'il a acquise. Dans « Paul a visité la France » c'est le *savoir encyclopédique*, et non la maîtrise de la grammaire et du lexique, qui permet de déterminer à quoi réfèrent « Paul » ou « la France » [► Script]. Les connaissances encyclopédiques varient d'un individu à un autre et sont ouvertes : on les enrichit continuellement.

## INDOPHORE

L'*endophore* recouvre les relations d'*anaphore* et de *cataphore*, c'est-à-dire les divers phénomènes de reprise d'un segment par un autre dans un même ensemble textuel. Relation foncièrement asymétrique, elle joue un rôle essentiel dans la \*cohésion textuelle. Bien souvent *anaphore* est employé en un sens large comme un synonyme d'*endophore*, dont l'introduction est plus récente (en France on use aussi parfois de *diaphore* à la place d'*endophore*). Mais, employé strictement, *anaphore* désigne la reprise d'un segment par un autre placé après (« Paul est gentil ; il m'a aidé ») ; elle s'oppose à la *cataphore*, relation dans laquelle le segment qui reprend est placé avant celui qu'il reprend (« Cela m'étonne, qu'il ait refusé »).

L'*endophore* peut être *grammaticale* (reprise par un pronom, en particulier) ou *lexicale* (reprise d'une unité lexicale par une autre unité lexicale). Elle peut reprendre le réfèrent d'une unité lexicale (« Mon frère... il... »), son signifié (« Le livre de Paul... le mien... ») ou son signifiant (« "Fleur" est au singulier... il... »). On distingue aussi l'*endophore segmentale* et l'*endophore resumptive*. La première reprend une unité inférieure à la phrase, par exemple un groupe adjectival (« Sophie est souple ; Marie le sera aussi ») ; la seconde reprend en la condensant une unité de taille au moins égale à la phrase (« La crise économique s'aggrave. Ce phénomène... »).

On ne confondra pas *endophore* et *co-référence* (= désignation d'un même référent). Il peut y avoir co-référence sans anaphore (par exemple si « Pierre » et « ton mari » désignent le même individu). Il peut y avoir anaphore sans co-référence (ainsi lorsque ce sont le signifié ou le signifiant qui sont repris).

L'étude des *endophores lexicales* est d'un grand intérêt pour l'analyse du discours. Elle permet en particulier de mettre en évidence des options idéologiques implicites : on peut reprendre « Des inconnus ont attaqué un commissariat » par « Les bandits... », « Les guerrilleros... », « Les paysans sans terre... », etc.  
 [ ► Paradigme définitionnel vs désignationnel. ]

## ÉNONCÉ

L'*énoncé* désigne le produit de l'acte d'*énonciation*. Ce terme très polysémique ne prend sens qu'à l'intérieur de diverses oppositions :

- D'un point de vue syntactique on oppose souvent *énoncé* et *phrase* en considérant la *phrase* comme un type d'*énoncé*. L'*énoncé* est ici défini comme l'unité de communication élémentaire, une séquence verbale douée de sens et syntaxiquement complète : ainsi « Léon est malade », « Oh ! », « Quelle fille ! », « Paul ! », sont autant d'*énoncés*.
- D'autres linguistes, se plaçant dans une perspective énonciative, voient dans la *phrase* une structure hors emploi qui correspond à une infinité d'*énoncés* selon l'infinité variété des contextes particuliers. Ainsi pour Ducrot « l'énoncé doit être distingué de la phrase, qui est une construction du linguiste, permettant de rendre compte des énoncés... Faire la grammaire d'une langue, c'est spécifier et caractériser les phrases sous-jacentes aux énoncés réalisables par le moyen de cette langue » (1984 : 177).
- A un niveau supérieur *énoncé* est souvent considéré comme un équivalent de *texte*, c'est-à-dire comme une suite verbale rapportée à l'intention d'un même énonciateur et qui forme un tout relevant d'un \*genre de discours déterminé : un bulletin météorologique, un roman, un article de journal, etc. [► **Texte.**]
- La linguistique \*textuelle fait usage d'une opposition entre *texte* et *énoncé* ainsi résumée par Adam : « Un *énoncé*, au sens d'objet matériel oral ou écrit, d'objet empirique, observable et descriptible, n'est pas le *texte*, objet abstrait... qui doit être pensé dans le cadre d'une théorie (explicative) de sa structure compositionnelle. » (1992 : 15) Pour cette acception d'*énoncé* on trouve aussi le terme *surface linguistique* (Pêcheux et Fuchs 1975 : 24).

## ÉNONCIATION

L'*énonciation* est classiquement définie, à la suite de Benveniste, comme « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (1974 : 80). Elle s'oppose ainsi à l'*énoncé* comme l'acte se distingue de son produit. Mais, dans une perspective d'analyse du discours, il faut se démarquer de certains \*présupposés que l'on risque d'attacher à cette définition :

- L'*énonciation* ne doit pas être conçue comme l'appropriation par un individu du système de la langue : le sujet n'accède à

l'*énonciation* qu'à travers les contraintes multiples des genres de discours.

L'*énonciation* ne repose pas sur le seul énonciateur : c'est l'interaction qui est première. Comme le rappelle Benveniste (1974 : 85), « le “monologue” doit être posé, malgré l'apparence, comme une variété du dialogue, structure fondamentale ». [► **Dialogisme**.]

L'individu qui parle n'est pas nécessairement l'instance qui prend en charge l'*énonciation* [► **Polyphonie**]. Ce qui incite Ducrot à définir l'*énonciation* indépendamment de l'auteur de la parole, comme « l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé » (1984 : 179).

L'un des apports fondamentaux de la réflexion sur l'*énonciation* linguistique a été de mettre en évidence la dimension réflexive de l'activité linguistique : l'énoncé ne réfère au monde qu'en réfléchissant l'acte d'*énonciation* qui le porte. Ainsi les personnes, le temps de l'énoncé sont-ils repérés par rapport à cette situation d'*énonciation* [► **Embrayeurs**]; ainsi l'énoncé possède-t-il la valeur illocutoire qu'il « montre » à travers son *énonciation*. [► **Acte de langage**.] L'*énonciation* constitue le pivot de la relation entre la langue et le monde : elle permet de représenter dans l'énoncé les faits, mais elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace.

## ESPACE EXTERNE VS INTERNE

La distinction entre les termes *espaces interne* et *externe* est due à P. Charaudeau (1983, 1995), qui formule de cette façon une idée présente chez de nombreux analystes du discours. Un acte de communication verbale met en jeu un double espace qui détermine deux types de sujets de langage : d'une part, dans l'*espace externe*, les *partenaires* (*sujet communiquant* et *sujet interprétant*), les interlocuteurs en tant qu'êtres sociaux ; d'autre part, dans l'*espace interne*, les *protagonistes*, les sujets êtres de parole (*énonciateur* et *destinataire*). Dans un sermon dominical, par exemple, sont définis dans l'*espace externe* l'identité des partenaires (le *sujet communiquant* est un prêtre et le *sujet interprétant* un fidèle), le cadre spatio-temporel, les thèmes prescrits par le genre de discours ; en revanche, l'*espace interne* peut être très variable : il s'agit de l'image que le sujet parlant construit de

lui-même et de son destinataire à travers son discours (un ami s'adressant à des amis, un père à ses enfants, etc.), de sa manière de définir le cadre spatio-temporel de sa parole, bref, de sa manière d'instituer la relation verbale. Mais le *sujet interprétant* peut refuser cet *espace interne*. [► Situationnel (niveau), Scène / Scénographie.]

## ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION

Ce courant issu de l'anthropologie américaine a eu une grande influence sur l'analyse du discours. C'est lui qui a introduit le concept de \*compétence communicative. Il est apparu officiellement à travers un recueil d'articles de 1964 (Gumperz et Hymes). Au lieu de s'intéresser à la structure de la langue, ses tenants visent à observer et à décrire avec précision la multiplicité des « événements de communication » appréhendés dans leur contexte naturel. La parole y est considérée comme un système culturel, une activité régie par des normes implicites et où l'on ne peut séparer le social et le verbal. Hymes (1972) a proposé un modèle, dit « speaking », pour l'étude des fonctions du langage dans des actes de communication concrets. Il analyse ces dernières en divers composants (participants, finalité, norme...). Ce courant s'est pour une large part fondu dans l'ensemble de l'analyse \*conversationnelle. Son ambition initiale était de dresser une comparaison systématique du fonctionnement de la parole dans les diverses sociétés du monde. L'*ethnographie de la communication* a mis l'accent sur l'hétérogénéité des communautés linguistiques, sur la variété des codes qui contribuent à façonner l'identité des sujets. Elle a cherché à déboucher sur des applications, en particulier dans le domaine de la pédagogie ou de la communication interethnique.

## ETHNOMÉTHODOLOGIE

Ce courant sociologique d'origine nord-américaine a beaucoup contribué à l'analyse \*conversationnelle. L'ethnométhodologie prend pour objet les implicites sociaux de toutes sortes, ce que l'on tient pour acquis (Garfinkel 1967). Elle étudie particulièrement les méthodes (d'où le terme *ethnométhodologie*), les procédures que mobilisent les acteurs sociaux pour gérer leurs problèmes de communication dans la vie quotidienne. Chaque

l'individu est occupé en permanence à définir son identité, de manière à se faire reconnaître comme membre légitime de la société. Les normes qui sous-tendent les comportements sont constamment réactualisées par ces comportements mêmes, permettant une sorte de re-construction interactive ininterrompue de l'ordre social. Comme l'\*ethnographie de la communication, l'*ethnométhodologie* privilégie l'analyse minutieuse d'interactions sociales de toutes sortes, avec pour objectif de découvrir des régularités. En fait, l'étude des conversations est vite devenue l'objet favori des ethnométhodologues qui y ont vu une interaction sociale essentielle, où les sujets participent à la définition de la situation dans laquelle ils se trouvent (Sacks *et al.* 1978). Sont particulièrement étudiées les procédures que mettent en œuvre les \*interactants pour organiser ensemble l'activité de communication (régler les \*tours de parole, ouvrir ou clore une interaction, introduire un thème...).

L'*ethnométhodologie* doit beaucoup à « l'interactionnisme symbolique » qui s'est constitué dans les années 1920-1930 à l'université de Chicago. Sa figure majeure est G. H. Mead qui y a enseigné pendant quarante ans (Mead 1963). Pour cette perspective les échanges avec autrui sont le lieu où se constitue le sujet et se construit l'ordre social. Les conceptions communes de la société ne doivent pas être considérées comme des idées fausses mais traitées comme des modes d'organisation de l'expérience sociale, comme des savoirs. Pour comprendre les comportements des acteurs sociaux et leurs représentations du monde, il faut les considérer à l'intérieur des situations où ils sont engagés, prendre en compte leurs projets dans la construction de l'univers quotidien.

Par bien des aspects les recherches de Goffman s'inscrivent dans le prolongement de l'interactionnisme symbolique. En matière d'étude des interactions il est surtout connu pour avoir exploité dans ses ultimes conséquences l'idée que les partenaires sont pris dans une sorte de dramaturgie, que la vie quotidienne est une perpétuelle mise en scène, structurée par des rapports de force instables.

## ËTHOS

Cette notion vient de la *Rhétorique* d'Aristote (1378 a) qui entendait par là l'image que donnait implicitement de lui un ora-

teur à travers sa manière de parler : en adoptant les intonations, les gestes, l'allure générale d'un homme honnête, par exemple, on ne dit pas explicitement que l'on est honnête, mais on le montre. Cette notion a été reformulée par Ducrot (1984 : 200) dans un cadre \*pragmatique : dans l'*éthos* c'est le locuteur en tant que tel qui est concerné, le personnage qui parle, non l'individu considéré indépendamment de son énonciation.

Elle a été ensuite exploitée pour l'analyse du discours par Mainwaring (1984, 1991, 1993) en réaction contre une conception structuraliste du texte. Tout discours, oral ou écrit, suppose un *éthos* : il implique une certaine représentation du corps de son *garant*, de l'énonciateur qui en assume la responsabilité. Sa parole participe d'un comportement global (une manière de se mouvoir, de s'habiller, d'entrer en relation avec autrui...). On lui attribue ainsi un *caractère*, un ensemble de traits psychologiques (joyal, sévère, sympathique...), et une *corporalité* (un ensemble de traits physiques et vestimentaires). « Caractère » et « corporalité » sont inséparables, ils s'appuient sur des stéréotypes valorisés ou dévalorisés dans la collectivité où se produit l'énonciation. Les divergences entre les genres de discours ou entre les positionnements concurrents d'un même \*champ discursif ne sont pas seulement une affaire de « contenu », elles passent aussi par des divergences d'*éthos* : tel discours politique implique un *éthos* professoral, tel autre le franc-parler de l'homme du peuple, etc. C'est dire que l'*éthos* ne doit pas être isolé des autres paramètres du discours ; il contribue de manière décisive à sa légitimation.

### **FACE (POSITIVE VS NÉGATIVE)**

Cette notion de *face* a été introduite par Goffman (1974), qui oppose *face* et *territoire*, pour rendre compte du comportement des participants d'une interaction, contraints de « sauver » à la fois leur face et celle de leur partenaire. A la suite de Brown et Levinson (1978) on a coutume de distinguer deux *faces* indissociables dans un individu :

- La *face négative*, le « territoire » de chacun. Elle investit plusieurs domaines. En particulier : le corps (mais aussi les vêtements, les poches, les sacs à main...); les « biens » proches (conjoint, voiture, verre dans lequel on boit...); les espaces privés (autour de son corps, chez soi...); les informations intimes; sa propre parole (qu'autrui ne doit pas interrompre...).

La *face positive*, la « façade », l'image positive que l'on s'efforce de donner de soi.

Dans une interaction à deux participants il y a donc quatre *faces* en jeu. Or les actes verbaux ou non verbaux sont des *menaces* pour une ou plusieurs de ces *faces*. Brown et Levinson parlent de *Face Threatening Acts (FTA)*, d'« actes menaçants pour la face ». De là une division en : 1) Actes menaçants pour la *face positive* de l'énonciateur ; 2) Actes menaçants pour la *face négative* de l'énonciateur ; 3) Actes menaçants pour la *face positive* du coénonciateur ; 4) Actes menaçants pour la *face négative* du coénonciateur. Insulter quelqu'un, par exemple, c'est porter atteinte à sa *face négative* et à sa *face positive*, mais aussi à la *face positive* de l'insulteur. En règle générale l'énonciateur doit s'arranger pour « ménager » les *faces* du partenaire (par les compliments, les excuses, les marques de déférence...) pour ne pas « menacer » les siennes propres, être mal jugé ou agressé. Les règles de la politesse peuvent s'analyser comme des moyens de concilier la nécessité de préserver ses propres *faces* avec le fait que les actes que l'on accomplit risquent de les menacer. Ce qui oblige à de subtiles et constantes négociations.

### **FERMÉ VS OUVERT (DISCOURS -)**

Les discours dans Maingueneau (1992 : 120) se répartissent entre deux pôles. D'un côté, celui des discours *fermés* pour lesquels tendent à coïncider (qualitativement et quantitativement) l'ensemble des énonciateurs et l'ensemble des coénonciateurs (c'est le cas des discours scientifiques où ceux qui lisent sont aussi des gens qui écrivent des textes de même type). D'un autre côté, celui des discours *ouverts*, pour lesquels il existe une énorme différence qualitative et quantitative entre l'ensemble des énonciateurs et l'ensemble des coénonciateurs (un journal quotidien est consommé par une masse considérable de lecteurs le plus souvent socialement très éloignés du petit groupe des scripteurs).

### **FORMATION DISCURSIVE**

Cette notion est utilisée essentiellement dans l'École \*française. Elle a été introduite par Foucault (1969 : 53) pour désigner des ensembles d'énoncés rapportables à un même système de règles,

historiquement déterminées. Par là Foucault cherchait à contourner les unités traditionnelles comme « théorie », « idéologie », « science ». Mais c'est avec Pêcheux que cette notion est entrée dans l'analyse du discours. Dans le cadre théorique du marxisme althusserien il avançait que toute « formation sociale », caractérisable par un certain rapport entre classes sociales, implique l'existence de « positions politiques et idéologiques, qui ne sont pas le fait d'individus, mais qui s'organisent en formations entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination ». Ces formations idéologiques incluent « une ou plusieurs formations discursives interreliées, qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (Pêcheux *et al*, 1990 : 102). Cette thèse a une incidence sur la sémantique car « les mots "changent de sens" en passant d'une formation discursive à une autre » (*ibidem*).

Le concept de *formation discursive* a connu une grande fortune dans les travaux inspirés de l'École française, mais la plupart du temps il est utilisé indépendamment de la problématique marxiste de Pêcheux. Il désigne tout système de règles qui fonde l'unité d'un ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit ; en parlant de *formation discursive* on pose donc que « pour une société, un emplacement, un moment définis seule une part du dicible est accessible, que ce dicible forme système et délimite une identité » (Maingueneau 1984 : 5). L'emploi de *formation discursive* est donc très peu contraint : pour une conjoncture historique donnée on parle de *formations discursives* pour le discours communiste, pour l'ensemble des discours tenus par une administration, pour les énoncés relevant d'une science donnée, pour le discours des patrons, des paysans, etc. [► Discours.] Une telle plasticité rend ce terme d'un maniement difficile. On a aujourd'hui tendance à employer la notion de *formation discursive* surtout pour les positionnements « idéologiques » marqués ; aussi parlera-t-on plus facilement de *formation discursive* pour des discours (politiques, religieux...) qui sont en concurrence dans un \*champ discursif que pour le discours administratif ou la vulgarisation scientifique.

La manière dont on appréhende les *formations discursives* oscille entre une conception contrastive, où chacune est pensée comme un espace autonome que l'on met en relation avec d'autres, et

une conception interdiscursive, pour laquelle une *formation discursive* ne se constitue et ne se maintient qu'à travers l'\*interdiscours.

On oppose la *formation discursive* comme système de règles à la *surface discursive*, c'est-à-dire aux énoncés attestés qui appartiennent à cette formation discursive.

## **FRANÇAISE (ÉCOLE -) D'ANALYSE DU DISCOURS**

En un sens strict on regroupe sous cette étiquette un ensemble de recherches qui, émergeant dans le milieu des années 1960, ont été consacrées en 1969 par la parution du numéro 13 de la revue *Langages* intitulé « L'analyse du discours » et par celle d'*Analyse automatique du discours* de Pêcheux (1938-1983), l'auteur le plus représentatif de ce courant. Mais cette problématique n'est pas restée enfermée dans le cadre français, elle a essaimé à l'étranger, surtout dans les pays francophones et ceux de langue romane. Le noyau de ces recherches a été une étude du discours politique menée par des linguistes et des historiens avec une méthodologie qui associait la linguistique structurale et une « théorie de l'idéologie » inspirée à la fois de la relecture de l'œuvre de Marx par Althusser et de la psychanalyse de Lacan. Il s'agissait de penser la relation entre l'idéologique et le linguistique en évitant de réduire le discours à l'analyse de la langue ou, au contraire, de dissoudre le discursif dans l'idéologique. Dénonçant l'illusion qu'a le Sujet du discours d'être « à la source du sens », l'École française privilégiait les démarches « analytiques », qui destructuraient les textes : il s'agissait de faire apparaître le discours comme une plénitude trompeuse dont l'analyse devait révéler l'« inconsistance » fondamentale en le rapportant au travail de forces inconscientes. Au début des années 1980 ce courant a vu s'effriter ses assises théoriques et a été progressivement marginalisé. Néanmoins, on peut encore parler d'École française en un sens large pour un ensemble de recherches en analyse du discours qui, sans appartenir à une même école, partagent quelques caractéristiques :

- Elles étudient de préférence des corpus « écrits », des \*formations discursives présentant un intérêt historique ;
- elles réfléchissent sur l'inscription du Sujet dans son discours ;

- elles font appel aux théories de l'énonciation linguistique (en particulier à travers des auteurs comme Benveniste ou Culioli);
- elles accordent un rôle privilégié à l'\*interdiscours.

## GENRE DE DISCOURS

Certains emploient indifféremment *genre de discours* et *type de discours*. Mais on tend plutôt à employer *genre de discours* pour des dispositifs de communication socio-historiquement définis : le fait divers, l'éditorial, la consultation médicale, l'interrogatoire policier, les petites annonces, la conférence universitaire, le rapport de stage, etc. L'analyse du discours, en tant qu'elle rapporte des paroles à des lieux [► **Analyse du discours**], leur accorde un rôle central. La diversité des *genres de discours* est très grande : à côté de *genres* qui peuvent paraître très stables — comme la recette de cuisine ou la prière — il en est de plus fugaces (le journal télévisé). Le point le plus délicat est d'arrêter la prolifération des *genres* : on peut distinguer une immense variété de *sous-genres* de faits divers ou de manuels de mathématiques. [► **Typologie des discours**.]

Dans la conception traditionnelle on considérait les *genres* comme des sortes de cadres dans lesquels on glissait un « contenu » qui en était indépendant. Avec l'influence des courants pragmatiques, on y voit plutôt des activités plus ou moins ritualisées qui ne peuvent se déployer légitimement et être « réussies » que si elles sont conformes aux règles qui les constituent. [► **Contrat, Contexte, Rituel**.] Ces contraintes définitionnelles d'un *genre* portent sur :

- Le statut respectif des énonciateurs et des coénonciateurs ;
- les circonstances temporelles et locales de l'énonciation ;
- le support et les modes de diffusion ;
- les thèmes qui peuvent être introduits ;
- la longueur, le mode d'organisation, etc.

Le support joue un rôle fondamental dans l'émergence et la stabilisation d'un *genre* : l'apparition du microphone a profondément modifié le dispositif du sermon, le téléphone a modifié la définition de la conversation, l'épopée est inséparable de la récitation orale, etc. [► **Médiologie**.]

On peut chercher à dégager les règles d'un *genre* (par exemple le sermon) indépendamment des \*formations discursives ; on peut aussi considérer de quelle manière telle ou telle formation discursive investit un genre (le genre du sermon n'est pas investi de la même manière par un prêtre intégriste et par un prêtre progressiste). En effet, chaque formation discursive se caractérise par l'investissement de certains genres aux dépens d'autres : Platon a écrit des dialogues, mais pas d'aphorismes, choix générique qui est inséparable de la doctrine platonicienne.

Le *genre de discours* a une incidence décisive sur l'interprétation des énoncés. On ne peut pas interpréter un énoncé si l'on ne sait pas à quel *genre* le rapporter : « Entendant les paroles d'autrui, nous savons d'emblée, aux tout premiers mots, en pressentir le genre, en deviner le volume (la longueur approximative d'un tout discursif), la structure compositionnelle donnée, en prévoir la fin, autrement dit, dès le début, nous sommes sensibles au tout discursif » (Bakhtine 1984 : 285). [► Cohésion, Cohérence.]

### **HARRISSIENNE (MÉTHODE -)**

Cette méthode d'analyse des corpus, dite aussi *méthode des termes-pivots*, a dominé les premiers travaux de l'École \*française. Très librement inspirée d'un article du linguiste américain Harris (1952), elle consiste à sélectionner *a priori* quelques mots clés (les *termes-pivots*), censés être représentatifs d'une \*formation discursive, puis à construire un corpus avec toutes les phrases où figurent ces mots. Interviennent ensuite un certain nombre de manipulations destinées à réduire la diversité syntaxique (réduction du passif à l'actif, décomposition en deux phrases d'une phrase contenant deux groupes coordonnés, etc.). On peut alors confronter environnements et termes-pivots. On procède le plus souvent de manière comparative : par exemple en étudiant les « mêmes » mots dans des discours concurrents. Cette méthode repose sur le postulat que les mots changent de valeur selon les formations discursives où ils figurent et que l'on peut condenser l'idéologie d'une formation discursive dans les énoncés (dits *phrases de base*) où se trouvent les termes-pivots. Elle a été vivement critiquée au sein de l'École française dès les années 1970. Elle sous-estime en effet la dimension foncièrement textuelle et énonciative de la discursivité et réduit le sens à

des contenus doctrinaux. En outre, les termes-pivots sont sélectionnés en fonction d'un savoir extérieur au discours : de là un risque de circularité (Courtine 1981 : 78). Mais à titre de méthode auxiliaire cette démarche harrissienne n'est pas sans utilité.

### **HÉTÉROGÉNÉITÉ (MONTRÉE VS CONSTITUTIVE)**

Un discours n'est presque jamais homogène : il mêle divers types de \*séquences, il passe du \*plan embrayé au \*plan non embrayé, laisse transparaître de manière très variable la \*subjectivité de l'énonciateur, etc. Parmi les facteurs d'*hétérogénéité* on doit accorder un rôle privilégié à la présence de discours « autres » dans un discours. Sur ce point Authier-Revuz (1982) a introduit une distinction largement utilisée entre *hétérogénéité montrée* (ou *représentée*) et *hétérogénéité constitutive* :

- L'*hétérogénéité montrée* : elle correspond à une présence localisable d'un discours autre dans le fil du texte. Mais on doit distinguer entre les formes non marquées de cette *hétérogénéité* et ses formes marquées (ou explicites). Les formes non marquées sont identifiables sur la base d'indices textuels divers ou grâce à la culture du coénonciateur (discours indirect libre, allusions, ironie, pastiche...). Les formes marquées sont signalées de manière univoque. Il peut s'agir de discours direct ou indirect, de guillemets, de gloses qui indiquent une non-coïncidence de l'énonciateur avec ce qu'il dit. Authier-Revuz (1990 : 174) distingue quatre types de gloses : 1) Non-coïncidence du discours avec lui-même (« comme dit Untel », « au sens de Untel »...); 2) Non-coïncidence entre mots et choses (« comment dirais-je ? », « c'est le mot qui convient »...); 3) Non-coïncidence des mots à eux-mêmes (« au sens figuré », « dans tous les sens »...); 4) Non-coïncidence entre énonciateur et coénonciateur (« comme vous dites », « passez-moi l'expression »...). L'énonciateur se débat ainsi avec l'altérité, il cherche à préserver une frontière avec ce qui ne relève pas de son discours. [ ► **Discours rapporté, Métadiscours.** ]
- L'*hétérogénéité constitutive* : le discours est dominé par l'\*interdiscours. Ainsi, le discours est non seulement un espace où vient s'introduire du discours autre, il est *constitué* à travers un débat avec l'altérité, indépendamment de toute trace visible

de citation, allusion, etc. Cette thèse prend diverses figures selon les auteurs : chez Bakhtine l'affirmation d'un \*dialogisme généralisé (les mots sont toujours les mots des autres, le discours est tissé des discours d'autrui); chez Pêcheux la double référence à la psychanalyse et à la conception althusserienne de l'idéologie fonde la primauté de l'interdiscours sur chaque \*formation discursive : « Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, l'objectivité matérielle et contradictoire de l'interdiscours, déterminant cette formation discursive comme telle, objectivité matérielle qui réside dans le fait que "ça parle" toujours "avant, ailleurs et indépendamment", c'est-à-dire sous la domination du complexe des formations idéologiques » (Pêcheux 1975 : 146) [► **Préconstruit**]. Authier-Revuz (1982) se réfère, quant à elle, à la psychanalyse lacanienne : le sujet est irréductiblement clivé, divisé par l'inconscient, mais il vit dans l'illusion nécessaire de l'autonomie de sa conscience et de son discours. Pour Maingueneau l'identité d'une formation discursive ne fait qu'une avec sa relation aux formations discursives à travers lesquelles elle construit son identité : « La définition du réseau sémantique circonscrivant la spécificité d'un discours coïncide avec la définition des relations de ce discours à son Autre (...). De cela découle le caractère foncièrement \*dialogique de tout énoncé du discours, l'impossibilité de dissocier l'interaction des discours du fonctionnement \*intradiscursif » (1984 : 30-31). [► **Interdiscours**.]

## IMPLICITE

On peut tirer d'un énoncé des contenus qui ne constituent pas en principe l'objet véritable de l'énonciation mais qui apparaissent à travers les contenus explicites. C'est le domaine de l'*implicite*.

On distingue les *implicites sémantiques* et les *implicites pragmatiques*. Les premiers sont attachés au seul matériel linguistique de l'énoncé ; pour extraire les seconds le coénonciateur met en relation l'énoncé avec son contexte en faisant appel en particulier à des \*lois du discours. De « Paul ne vit plus à Londres mais à Paris » on peut tirer par exemple ces deux *implicites sémantiques* : « Paul vit actuellement en France » et « Paul vivait auparavant à Londres ». Dans un contexte donné le coénonciateur peut aussi

en tirer des *implicites pragmatiques*, par exemple « Paul ne pourra se rendre à notre invitation » ou « Paul n'a pu recevoir ta lettre ». [► **Inférence, Présupposé, Sous-entendu.**]

A la problématique de l'*implicite* sont associées également celle des *\*actes de langage indirect* et celle du *\*trope* :

- La force illocutoire d'un énoncé peut être communiquée *indirectement*, grâce à un *implicite*. Ce dernier peut être codé dans la langue (ainsi « Veux-tu me donner le livre ? », où « veux-tu » amène presque automatiquement à interpréter la question comme une requête), ou résulter du contexte, c'est-à-dire être un *\*sous-entendu* (par exemple si l'assertion « Il fait trop chaud » est une façon de demander l'autorisation d'enlever son chandail).
- La rhétorique classique voit dans le *trope* une « figure » avec changement de sens. Il relève de l'*implicite* dans la mesure où il repose sur une opposition entre un « sens littéral » et un « sens figuré », dérivé par le coénonciateur. Le point remarquable dans le trope est que, sous la pression d'un contexte particulier, il s'effectue une « conversion du contenu dérivé en contenu dénoté » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 97). Dans « Paul est un cochon » (métaphore) il se produit un renversement de la hiérarchie habituelle : c'est le sens *dérivé* (« Paul est sale ») et *non le sens littéral* qui est le sens véritablement dénoté. Cela ne signifie pas que le sens littéral s'efface, mais il se trouve au second plan. Les tropes les plus connus et les plus étudiés sont la métaphore, la métonymie, la synecdoque, l'hyperbole et la litote, l'ironie.

## INDICE DE CONTEXTUALISATION

Ce terme qui traduit l'anglais *contextualization cue* réfère aux signes qui permettent aux participants d'une interaction d'identifier le *\*contexte* de celle-ci, de déterminer avec qui ils parlent et dans quel *\*genre* de discours ils vont être ou sont impliqués. Certains indices ont une présence massive : le décor de l'interaction (une église, un plateau de télévision...), le sexe, l'âge, les postures, l'habillement (un uniforme d'officier, des haillons, un costume élégant...), les signes d'appartenance (alliance, médailles, bagues...). Mais il peut aussi s'agir de traits verbaux (lexicaux, phonétiques, morphosyntaxiques, pragmatiques) qui indiquent une région d'origine, un groupe social, une profession... Seule

une bonne interprétation de ces indices donne aux sujets la possibilité de se comporter adéquatement dans les interactions. Mais la plupart du temps cette interprétation ne s'opère pas d'entrée et en bloc, elle se construit, et parfois à coups de réajustements.

## INFÉRENCE

En analyse du discours on use constamment de la notion d'*inférence*. Mais cette notion est loin d'avoir une valeur univoque. Fondamentalement, il s'agit d'une proposition tirée d'une autre par une règle, consciente ou non. Par là sont désignées en général les propositions implicites que le coénonciateur peut tirer d'un énoncé en s'appuyant sur cet énoncé ou sur des informations tirées du contexte de l'énonciation. Dans ce cas l'*inférence* correspond aux \*implicites sémantiques et pragmatiques. Mais certains réservent la notion d'*inférence* aux implicites pragmatiques, ceux qui dépendent d'un contexte d'énonciation particulier. [ ► **Présupposé, Sous-entendu.** ]

## INTERACTION

C'est un des termes fondamentaux de l'analyse du discours. A strictement parler, on devrait distinguer *interaction* et *interaction verbale*, car toute communication entre deux personnes n'est pas nécessairement verbale. Mais, en général, en analyse du discours *interaction* s'entend comme *interaction verbale* entre deux participants, deux *interactants*. Pour qu'il y ait véritablement *interaction*, et pas seulement mise en présence d'individus qui parlent, plusieurs conditions doivent être réunies : les locuteurs doivent accepter un minimum de normes communes, s'engager dans l'échange, assurer conjointement sa gestion en produisant les signes qui permettent de le maintenir, en synchronisant leurs \*tours de parole, leurs gestes, etc. [ ► **Contrat, Coopération, Régulateur.** ] Dans une *interaction* s'affrontent les stratégies d'interlocuteurs qui doivent constamment  négocier et s'efforcent de mettre les normes de leur côté.

Même si l'on réserve la notion d'*interaction* aux véritables \*échanges entre interlocuteurs, on parle de la dimension *interactionnelle* de toute énonciation, fût-elle écrite, car l'on postule que « l'interaction verbale constitue la réalité fondamentale de la langue » (Bakhtine 1977 : 136). [ ► **Dialogisme.** ]

Sur un autre plan, *interaction* s'emploie pour désigner l'unité d'analyse la plus élevée d'une conversation, l'ensemble des échanges effectués par des participants dans un contexte donné. Il n'est pas aisé de délimiter une telle unité, que Goffman appelle « rencontre » et Roulet *et al.* (1985) « incursion », elle-même analysée en diverses transactions. Il est également difficile de déterminer quels sont ses invariants : si les participants changent progressivement, si le cadre spatio-temporel se modifie, si le thème de l'interaction change totalement, est-ce ou non la même interaction ? Selon Kerbrat-Orecchioni, « pour que l'on ait affaire à une seule et même interaction, il faut et il suffit que l'on ait un groupe de participants modifiables mais sans rupture qui, dans un cadre spatio-temporel modifiable mais sans rupture, parlent d'un objet modifiable mais sans rupture » (1990 : 216). De son côté, Vion préfère utiliser le terme *rencontre*, défini comme « l'ensemble de ce qui se produit entre deux ou plusieurs sujets, de l'instant de leur rencontre à celui de leur séparation » (1992 : 148). Une *rencontre* pourra comporter plusieurs *interactions* si change le *cadre interactif*, défini comme « la nature du rapport social établi d'entrée » (p. 110).

### **INTERACTIVE ( FONCTION - )**

Les chercheurs de Genève (Roulet *et al.* 1985, Moeschler 1985) voient dans la *fonction interactive* (à ne pas confondre avec la *fonction \*interactionnelle* qui concerne les relations entre les participants) la fonction qui articule les constituants d'une \*intervention, et en particulier lie actes directeurs et actes subordonnés. [ ► Intervention. ]

### **INTERDISCOURS**

L'*interdiscours* est au *discours* ce que l'*intertexte* est au *texte* [ ► Intertextualité ] :

- On peut appeler *interdiscours* un ensemble de discours (d'un même \*champ discursif ou de champs distincts, d'époques différentes...). Ainsi Courtine appelle-t-il *interdiscours* « une articulation contradictoire de \*formations discursives référant à des formations idéologiques antagonistes » (1981 : 54).
- Si l'on considère un discours particulier on peut aussi appeler *interdiscours* l'ensemble des unités discursives avec lesquelles

il entre en relation. Selon le type de relation *interdiscursive* que l'on privilégie il pourra s'agir des discours cités, des discours antérieurs du même genre, des discours contemporains d'autres genres, etc.

Cet *interdiscours* peut concerner des unités discursives de dimensions très variables. Charaudeau parle ainsi de « sens interdiscursif » pour les locutions ou les énoncés figés qui sont attachés régulièrement aux mots et contribuent à leur donner « une valeur symbolique » : par exemple pour *oiseau* des unités comme « avoir un appétit d'oiseau », « être un drôle d'oiseau » (1994 : 316). À l'opposé, d'autres analystes du discours réservent plutôt *interdiscours* à des formations discursives. Entre ces deux extrêmes on trouve des unités discursives de dimensions très diverses : une définition de dictionnaire, une strophe de poème, un roman... [► **Discours rapporté, Hétérogénéité, Préconstruit.**]

## **INTERTEXTE / INTERTEXTUALITÉ**

*Intertextualité* renvoie tantôt à une propriété constitutive de tout texte, tantôt à l'ensemble des relations explicites ou implicites qu'un texte entretient avec d'autres textes. Dans la première acception il est une variante d'*interdiscursivité*. Mais si *intertextualité* et *interdiscursivité* ont un sens équivalent, ils ne sont cependant pas employés dans les mêmes domaines. C'est plutôt à propos de la littérature que l'on parle d'*intertextualité*, ou plus largement quand on a affaire à des \*textes au sens fort, à des œuvres.

G. Genette (1982 : 8) préfère nommer *transtextualité* l'*intertextualité* à laquelle il confère une valeur plus restreinte. Il établit une typologie de ces relations transtextuelles :

- L'*intertextualité* suppose la présence d'un texte dans un autre (par citation, allusion...);
- la *paratextualité* concerne l'entour du texte proprement dit, sa périphérie (titres, préface, illustrations, prière d'insérer, etc.);
- la *métatextualité* réfère à la relation de commentaire d'un texte par un autre;
- l'*architextualité*, beaucoup plus abstraite, met un texte en relation avec les diverses classes auxquelles il appartient (tel poème de Baudelaire se trouve en relation d'*architextualité* avec la

- classe des sonnets, celle des œuvres symbolistes, celle des poèmes, celle des œuvres lyriques, etc.);
- l'*hypertextualité* est l'opération par laquelle un texte (dit *hypertexte*) se greffe sur un texte antérieur (dit *hypertexte*), sans qu'il s'agisse d'un commentaire. Cela recouvre des phénomènes de *transformation* (parodie, travestissement, transpositions) ou d'*imitation* (pastiche, faux...).

A l'instar d'*interdiscours*, *intertexte* est souvent employé pour désigner un ensemble de textes liés par des relations *intertextuelles* : on dira par exemple que la littérature de la Pléiade et la littérature antique forment un *intertexte*. Chez Maingueneau (1984 : 83) est faite une distinction entre *intertextualité* et *intertexte* : l'*intertexte* est l'ensemble des fragments cités dans un corpus donné, tandis que l'*intertextualité* est le système de règles implicites qui sous-tendent cet *intertexte*, le mode de citation qui est jugé légitime dans la \*formation discursive dont relève ce corpus. Ainsi l'*intertextualité* du discours scientifique n'est-elle pas la même que celle du discours théologique, l'une et l'autre varient d'une époque à une autre. On peut distinguer une *intertextualité interne* (entre un discours et ceux du même \*champ discursif) et une *intertextualité externe* (avec les discours de champs discursifs distincts, par exemple entre un discours théologique et un discours scientifique). Mais ces deux *intertextualités* sont deux facettes d'un même fonctionnement discursif.

## INTERVENTION

Terme employé dans l'analyse conversationnelle francophone pour désigner la plus grande unité \*monologale, chaque contribution d'un locuteur à un \*échange. Elle est parfois nommée *mouvement*, en anglais *move*, à la suite de Goffman et de Sinclair et Coulthard (1975). Dans :

A : « Je voudrais te demander : T'as vu Paul ?

B : Il était là hier. Il doit être encore chez lui.

A : Merci. »

On a affaire à trois *interventions*, qui constituent un unique échange. L'*intervention* peut elle-même se décomposer en unités plus élémentaires, en plusieurs \*actes de langage (interven-

non *complexe*), ou être constituée d'un seul acte de langage, par exemple « Merci » (intervention *simple*). On distingue dans l'École de Genève (Roulet 1981) les *interventions initiatives*, qui imposent des contraintes au coénonciateur (demande d'information, requête, proposition...) et les *interventions réactives*, qui sont des réactions, positives ou négatives, aux *interventions initiatives*. Beaucoup d'*interventions* sont à la fois initiatives et réactives. On distingue aussi (Roulet 1981) dans l'*intervention* deux composantes : l'*acte directeur* et le(s) *acte(s) subordonné(s)*. L'*acte directeur* est obligatoire, c'est lui qui donne son sens général à l'*intervention*, sa valeur pragmatique, tandis qu'un *acte subordonné* vient le préparer ou le justifier. Ainsi dans l'*intervention* « Elle est sympa ; elle m'a aidé » l'acte de langage « elle est sympa » est l'*acte directeur*, justifié par l'*acte subordonné* « elle m'a aidé ».

## INTRADISOURS

L'*intradiscours* s'oppose à l'*\*interdiscours* comme les relations entre les constituants du discours s'opposent aux relations de ce discours à d'autres discours. Mais il faut récuser toute représentation qui opposerait un « intérieur » et un « extérieur » du discours comme deux univers indépendants. Les problématiques du *\*dialogisme* ou de l'*\*hétérogénéité* constitutive montrent que l'*intradiscours* est traversé par l'*interdiscours*.

## LEXICOMÉTRIE

Discipline auxiliaire de l'analyse du discours qui vise à caractériser une *\*formation* discursive par rapport à d'autres appartenant au même champ discursif grâce à l'élaboration informatique de réseaux quantifiés de relations significatives entre ses unités. Il s'agit d'une démarche essentiellement comparative. Le résultat du calcul est destiné à faire l'objet d'une interprétation en termes de positionnements idéologiques des locuteurs des énoncés. Ce type de recherche a été systématisé dans l'analyse du discours française par le « Laboratoire de lexicologie politique » de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud (Demonet et al. 1974), devenu plus tard l'équipe « Lexicométrie et textes politiques », qui, depuis la fin des années 1960 a développé des logiciels de plus en plus complexes : à côté de la tradi-

tionnelle statistique lexicale hors contexte on étudie les mots en contexte, à travers les cooccurrents d'un terme choisi comme repère, ce qui débouche sur une étude de la \*phraséologie (Salem 1987). En s'appuyant sur un analyseur syntaxique on peut aussi étudier les relations entre vocabulaire, syntaxe et énonciation.

## LOIS DU DISCOURS

Le principe général de \*coopération sur lequel repose toute interaction verbale peut être spécifié en principes de portée plus étroite que Grice appelle « maximes conversationnelles », d'autres « postulats de conversation », d'autres (Ducrot en particulier) *lois du discours*. Ce sont les règles, culturellement variables, que chacun des partenaires présume que l'autre respecte quand ils « jouent le jeu » de l'échange verbal. La définition et le recensement de ces « lois » font l'objet de débats. Kerbrat-Orecchioni (1986 : 196) a proposé de distinguer entre des « principes discursifs généraux » et des « lois du discours plus spécifiques » :

- Principes généraux : principe de *coopération*, de \**pertinence*, de *sincérité* (= parler, c'est se prétendre sincère, adhérer à ce que l'on dit et pouvoir s'en porter garant).

- Lois plus spécifiques :

A) De caractère linguistique :

Loi d'*informativité* (ne pas parler pour ne rien dire, ne pas dire ce que le coénonciateur connaît déjà, etc.). Loi d'*exhaustivité* (fournir l'information pertinente maximale susceptible d'intéresser le coénonciateur à un moment donné). Loi de *modalité* (être *clair* et *économe* dans ses formulations).

B) Portant sur un code de convenances :

En tant que comportement social, l'interaction verbale est soumise à de multiples normes, qui varient dans le temps et l'espace. Il s'agit de règles destinées à ne pas menacer la \*face positive ou négative du partenaire. On trouve donc, d'un côté, des règles qui régissent le comportement du locuteur vis-à-vis de son coénonciateur (ne pas être agressif, moqueur, exagérément flatteur, ne pas monopoliser la parole...); d'un autre côté, des règles qui prescrivent à l'énonciateur de ne pas mettre en péril sa propre face (ne pas être trop respectueux ou, inversement, trop prétentieux...).

Ces *lois du discours* ne sont pas réservées à la conversation. Elles concernent tous les discours mais sont spécifiées en fonction des \*genres de discours (l'énonciateur d'une œuvre littéraire peut injurier son lecteur ou l'ignorer, un conférencier est tenu de monopoliser la parole, etc.).

### **MACRO-ACTE DE LANGAGE**

Les \*genres de discours peuvent être considérés comme autant de *macro-actes de langage* qui intègrent des \*actes de langage élémentaires (questionner, promettre...). Leur valeur \*illocutoire est soumise à la réalisation d'un certain nombre de conditions de réussite spécifiques. Ces dernières concernent en particulier les rôles des participants, le lieu et le moment, le médium.

### **MÉDIOLOGIE / MÉDIOLOGIQUE**

L'analyse du discours, suivant en cela les théories modernes de la communication (Bougnoux 1991), postule l'inséparabilité du « contenu » du discours et de son médium (= le support matériel du message, mais aussi les réseaux techniques et humains qui lui permettent de circuler). Debray a proposé de constituer une nouvelle discipline, la *médiologie*, qui étudierait les relations entre les conditions médiatiques et la diffusion des idées, « les médiations par lesquelles une idée devient force matérielle » (1991 : 14). Même si la *médiologie* ne parvient pas à se constituer comme discipline autonome, la prise en compte de cette dimension *médiologique* apparaît essentielle à l'analyse du discours. Le mode d'existence matérielle et le mode de diffusion d'un discours ne s'ajoutent pas à lui de manière contingente, ils interviennent dans sa constitution même : on ne peut pas séparer ce qui est dit des conditions matérielles et institutionnelles du dire.

### **MÉMOIRE DISCURSIVE**

Une interaction verbale se déroule dans le temps et, de ce fait, se construit progressivement une *mémoire intratextuelle* : à chaque moment le discours peut renvoyer à un énoncé précédent. C'est d'ailleurs une propriété constitutive de certains types de discours (mathématique, philosophie...): « En philosophie le lec-

teur doit perpétuellement reconstituer des chaînes de renvoi, ou reprendre les définitions pour comprendre la signification d'un passage » (Cossutta 1989 : 218).

Mais le discours est aussi surplombé par la *mémoire d'autres discours* [► **Dialogisme, Interdiscours, Intertextualité**]. Dans l'analyse \*conversationnelle on utilise la notion d'*histoire conversationnelle* (Golopentja 1988) : chaque interaction n'est en effet qu'un épisode d'une unité plus vaste, celle de la suite d'interactions ayant déjà eu lieu entre les \*interactants.

Une \*formation discursive est prise dans une « *double mémoire* » (Maingueneau 1984 : 131). Elle se confère une *mémoire externe* en se plaçant dans la filiation de formations discursives antérieures. Au fil du temps elle se crée aussi une *mémoire interne* (avec les énoncés produits auparavant à l'intérieur de la même formation discursive). Le discours s'appuie donc sur une Tradition mais crée peu à peu sa propre Tradition. Ici la *mémoire* n'est pas psychologique, elle ne fait qu'une avec le mode d'existence d'une formation discursive : chacune a une manière propre de gérer cette mémoire.

Certains types de discours ont une relation privilégiée avec la *mémoire*. Ainsi les discours littéraires, religieux, juridiques... sont-ils voués à susciter « des paroles qui les reprennent, les transforment ou parlent d'eux » (Foucault 1971 : 24).

## MÉTADISOURS

Manifestation de l'\*hétérogénéité énonciative, le locuteur peut à tout moment commenter sa propre énonciation à l'intérieur même de cette énonciation : le discours est truffé de *métadiscours*. Ce *métadiscours* peut également porter sur la parole du coénonciateur, pour la confirmer ou la \*reformuler : en même temps qu'elle se réalise, l'énonciation s'évalue elle-même, se commente en sollicitant l'approbation du coénonciateur (« si je peux dire », « à strictement parler », « ou plutôt », « c'est-à-dire que... »). Les fonctions de ce *métadiscours* sont variées :

- S'autocorriger (« j'aurais dû dire... », « plus exactement... »), ou corriger l'autre (« tu veux dire en fait que... »);
- marquer l'inadéquation de certains mots (« si l'on peut dire », « en quelque sorte »...);
- éliminer à l'avance une erreur d'interprétation (« au sens propre », « métaphoriquement », « dans tous les sens du mot »...);

s'excuser (« passez-moi l'expression », « si je peux me permettre »...); reformuler le propos (« autrement dit », « en d'autres termes », « comme ça, pour toi... »).

Le *métadiscours* n'est pas réservé aux interactions spontanées. Il n'est pas absent des discours soigneusement contrôlés, que ceux-ci soient oraux ou graphiques. L'énonciateur a en effet souvent intérêt à offrir en spectacle l'\*éthos d'un homme qui se débat avec sa langue, son propre discours ou celui des autres. L'existence du *métadiscours* comme celle de la \*polyphonie révèlent la dimension foncièrement \*dialogique du discours, qui doit se frayer ses chemins, négocier à travers un espace saturé par les mots et les énoncés autres. [► **Discours rapporté, Hétérogénéité, Reformulation.**]

M.-M. de Gaulmyn (1987 : 170) a proposé d'affiner cette notion de *métadiscours* en distinguant énoncés *métadiscursifs*, énoncés *métacommunicationnels* et énoncés *métalinguistiques*. Trois types qu'elle regroupe sous l'appellation d'énoncés *métalangagiers*. Les premiers, les plus nombreux, portent sur les propos tenus dans l'échange par les interactants. Les deuxièmes portent sur la conduite de l'interaction (« j'essaie d'être clair », « vous m'avez suivi ? »...). Quant aux énoncés *métalinguistiques*, ils portent sur la langue (« c'est le mot qui convient », « au sens habituel »...). Mais le partage entre ces trois types est souvent difficile et les mêmes marqueurs, selon les contextes, peuvent servir à l'un ou à l'autre.

## **MONOLOGAL/MONOLOGIQUE**

Dans la perspective de Bakhtine *monologique* s'applique péjorativement à une conception du langage ou de la littérature qui méconnaît leur nature \*dialogique. Bakhtine emploie en particulier *monologique* pour caractériser les œuvres littéraires non \*polyphoniques.

*Monologique* s'applique aussi : 1) aux discours adressés à soi-même; 2) aux discours qui, bien qu'adressés à un auditoire, n'appellent pas de réponse, d'alternance (par exemple une allocution du chef de l'État); 3) aux textes écrits dont l'énonciateur n'est pas en contact avec le coénonciateur. Kerbrat-Orecchioni préfère parler dans ces cas de discours *monologal* (1990 : 15).

Roulet *et al.* (1985 : chap. 1) exploitent l'opposition *monologal/monologique* en la couplant avec *dialogal/dialogique*. *Monologal vs dialogal* correspond à l'opposition empirique entre un et plusieurs locuteurs. *Monologique vs dialogique* oppose les discours clos sur leur propre organisation et ceux qui sont structurés par une confrontation à des paroles autres. Un discours pourra donc être *monologal dialogique* s'il est tenu par un seul locuteur qui à l'intérieur de son propre énoncé réfute, interroge, etc. Ou bien *dialogal monologique* si c'est une pseudo-interaction, où les locuteurs n'interagissent pas.

### **MULTICANALE (COMMUNICATION -)**

Dire que la communication verbale est *multicanale*, c'est souligner le fait que c'est un système à multiples canaux auquel le sujet (par ses paroles, ses postures, sa distance, ses vêtements...) participe à tout instant, qu'il le veuille ou non. A la place de *multicanale* on trouve parfois *plurisémiotique* ou *pluricodique*. Cela est vrai aussi de l'écrit, où le papier, la typographie, les illustrations... jouent un rôle essentiel dans l'interprétation du discours [► **Médiologie, Paratexte**]. Mais il n'est pas facile de déterminer le rôle respectif de ces divers canaux et la manière dont ils se synchronisent à l'intérieur d'un échange. On se heurte également au problème de leur transcription : comment noter des phénomènes simultanés relevant de canaux distincts ?

### **PALO ALTO (ÉCOLE DE -)**

Beaucoup d'analystes du discours sont influencés par ce courant qui est moins une « école » à strictement parler qu'un réseau de chercheurs qui, dans les années 1950-1960, ont développé aux États-Unis une « pragmatique de la communication humaine », en particulier l'anthropologue Bateson et les psychiatres Watzlawick et Jackson. Ils ont popularisé des concepts comme ceux de *double-bind* (« double contrainte »), de \**contenu* et de \**relation*, de *métacommunication*, mais aussi l'axiome selon lequel « on ne peut pas ne pas communiquer ». A travers une étude des paradoxes qu'engendre la communication ils étudient « comment des individus peuvent en venir à entretenir des rapports délirants, ainsi que les différentes visions du monde qui en résultent » (Watzlawick 1978 : 7).

On a parfois tendance à confondre les problématiques de l'École de Palo Alto avec l'ensemble de ce que Winkin a appelé « la nouvelle communication » et qu'il présente ainsi : au lieu de concevoir la communication comme une alternance d'émissions et de réceptions, il faut y voir « un système à multiples canaux auquel l'acteur social participe à tout instant, qu'il le veuille ou non ; par ses gestes, son regard, son silence, sinon son absence... En sa qualité de membre d'une certaine culture, il fait partie de la communication, comme le musicien fait partie de l'orchestre. Mais dans ce vaste orchestre culturel, il n'y a ni chef, ni partition. Chacun joue en s'accordant sur l'autre » (*in* Bateson *et al.* 1981 : 7). Outre Bateson, Jackson, Watzlawick, cette « nouvelle communication » intègre des chercheurs aussi divers que Goffman, Birdwhistell, qui s'intéresse particulièrement à la kinésique (étude de la gestualité), et Hall, préoccupé de proxémique (étude de la perception et de l'usage de l'espace par l'homme).

## **PARADIGME DÉFINITIONNEL VS DÉSIGNATIONNEL**

Dans les discours qui visent à la transmission de connaissances, on peut avec Mortureux (1993) délimiter dans un corpus déterminé des ensembles de substitutions lexicales, des *paradigmes*, de deux types :

- Le *paradigme définitionnel* regroupe les définitions, paraphrases, gloses d'un même terme. Les éléments de ce paradigme sont signalés par des verbes tels « nommer », « appeler », « signifier »... ou des tours comme « en d'autres mots », « c'est-à-dire »...

- Le *paradigme désignationnel* résulte de l'\*anaphore lexicale, où une unité lexicale est reprise par une autre qui est censée en être synonyme : « L'astrologie... cette pseudo-science... ».

En principe, ces deux catégories sont nettement distinctes, puisque le *paradigme définitionnel* suppose une explicitation de l'équivalence entre les termes, mais dans le détail elle n'est pas toujours opératoire. Ces *paradigmes* sont particulièrement riches dans les discours de vulgarisation, mais leur étude peut être profitable dans d'autres types de corpus. [ ► **Cohérence / cohésion, Endophore, Reformulation.** ]

## PARATEXTE

A la suite de Genette (1982 : 9) on désigne par là l'ensemble des énoncés qui entourent un texte : titre, sous-titre, préface, postface, prière d'insérer, table des matières, etc. Le *paratexte* est destiné à « rendre présent le texte, pour assurer sa présence au monde, sa “réception” et sa consommation » (Genette 1987 : 7). L'intérêt pour ce phénomène est lié au développement des perspectives pragmatiques en analyse du discours : on ne peut pas dissocier un texte du cadre communicationnel à l'intérieur duquel il se présente, il n'y a d'interprétation possible que relative à ce cadre, qui varie dans le temps et l'espace. [ ► **Genre de discours, Relation.** ]

On distingue le *paratexte auctorial* et le *paratexte éditorial*. Le premier est dû à l'auteur (nom d'auteur, épigraphe, préface, dédicace, note infrapaginale...) et le second à l'éditeur (dos de couverture, catalogue, copyright, etc.). Mais cette distinction est constamment menacée, surtout pour les textes (littéraires, philosophiques...) qui, consommés sur une longue période, sont perpétuellement « recyclés ». Ainsi la série de pamphlets religieux clandestins intitulés successivement *Lettres écrites à un provincial...*, puis *Lettres écrites par l'auteur des Lettres au provincial...*, puis *Lettres au révérend P. Annat, jésuite* est devenue *Les Provinciales* et a été transférée vers le discours littéraire.

Genette (1987) divise le *paratexte* en *péritexte* et *épitéxte*. Le *péritexte* est la part du *paratexte* inséparable du texte (titre, table des matières...). L'*épitéxte*, en revanche, circule hors du texte ; il peut être *éditorial* (publicités, catalogues...) ou *auctorial*, et dans ce dernier cas *public* ou *privé*. L'interview radiophonique d'un auteur relève de l'*épitéxte auctorial public*, alors qu'un brouillon ou un journal intime relève de l'*épitéxte auctorial privé*. [ ► **Intertextualité.** ]

## PARAVERBAL (OU PARALINGUISTIQUE)

Dans le flux de signes d'une interaction on distingue le matériel *verbal* (ou *linguistique*) du matériel *paraverbal* (ou *paralinguistique*) : hauteur, intensité articulatoire, pauses, soupirs, etc. *Paraverbal* et *verbal* s'opposent au matériel *non verbal* : apparence physique, attitudes et distances, gestes, regards...

Le partage entre le *verbal* et le *paraverbal* est loin d'être évident. L'intonation, par exemple, a souvent un rôle dans l'orga-

nisation syntaxique et commande l'interprétation (par exemple dans le cas de l'interrogation ou de l'ordre). En outre, pour bien des productions vocales (« euh », « mmh », etc.) on ne sait trop si l'on a affaire à du *verbal* ou à du *paraverbal*. En fait, tout dépend de la conception que l'on se fait du *verbal* : faut-il le limiter à ce qui est transcriptible en mots ?

## PERTINENCE

Cette notion (en anglais *relevance*) joue un rôle important en analyse du discours. Elle possède dans l'usage un sens intuitif très flou (1) mais une valeur plus précise dans le cadre de la « théorie de la pertinence » développée par Sperber et Wilson (2).

– (1) La plupart du temps *pertinence* est utilisé quand on veut caractériser la relation entre un énoncé et la situation dans laquelle il s'inscrit : est dit *pertinent* un énoncé approprié à son contexte (qui est produit par le locuteur qui convient s'adressant au locuteur qui convient au moment et dans le lieu qui conviennent). Grice (1979) a fait de l'exigence de *pertinence* une des « maximes » qui régissent l'échange verbal.  
[► **Coopération.**]

– (2) Sperber et Wilson (1989) ont développé une théorie de la communication qui accorde la place centrale à la *pertinence*. Pour eux, communiquer vise à modifier le contexte d'énonciation. Cela se fait surtout à l'aide d'\*inférences que le coénonciateur tire en faisant interagir les informations nouvelles qu'apporte l'énoncé avec les informations déjà acquises. Plus les informations qu'amène un énoncé modifient le contexte, plus cet énoncé est *pertinent*. Ainsi « Il pleut à Madrid en ce moment » aura beau véhiculer une information nouvelle, celle-ci ne sera pas *pertinente* dans une situation où elle serait sans relation avec les informations déjà présentes dans la situation. D'un autre côté, un énoncé qui apporte une information liée au contexte mais déjà acquise n'aura pas de *pertinence*. Un énoncé littéralement *non pertinent* peut se révéler *pertinent* s'il est destiné à faire inférer un \*sous-entendu au coénonciateur, par exemple que la conversation a assez duré. Le *principe de pertinence*, selon lequel « une information communiquée est assortie d'une garantie de pertinence » (1989 : 7), régit l'ensemble de la communication. Guidé par ce principe, le coénonciateur tend à traiter le plus efficace-

ment possible l'information la plus *pertinente* parmi celles dont il dispose : « Demandant l'attention d'autrui, tout communicateur donne à entendre que son message est pertinent. La tâche du destinataire est alors de construire une interprétation du message propre à confirmer cette présomption de pertinence. »

## PHATIQUE

L'anthropologue Malinowski a introduit la notion de « communion *phatique* » pour les emplois du discours qui ont pour but essentiel de maintenir le lien social (échanges sur le temps qu'il fait, salutations, compliments...): « Un type de discours dans lequel les liens de l'union sont créés par un simple échange de mots » (1923 : 315). Jakobson a fait de la « fonction *phatique* », qui vise à « établir et à maintenir la communication », une des fonctions du langage (1963 : 217). Avec le développement de l'\*ethnographie de la communication ou de l'analyse \*conversationnelle cette problématique est passée au premier plan.

Kerbrat-Orecchioni appelle *phatiques* « l'ensemble des procédés dont use le parleur pour s'assurer l'écoute de son destinataire » (1990 : 18). Ces *phatiques* ne sont pas nécessairement verbaux (« hein ? », « tu vois », « n'est-ce pas ? »...), ils peuvent être des regards, des mimiques... Les *phatiques* sont le pendant des \*régulateurs émis par le coénonciateur.

## PHRASÉOLOGIE

Au-delà du mot il existe un vaste ensemble de combinaisons de mots plus ou moins figées : les unités qui les composent tendent à perdre de leur indépendance, à être mémorisées en bloc. On parle alors de *lexies complexes*, de *discours répété*, ou, plus souvent, de *figement* ou de *phraséologie*. Ces combinaisons peuvent être intégrées dans la langue (ainsi les proverbes, les mots composés : « pouvoir d'achat », « ligne de défense »...); elles peuvent être spécifiques d'un individu, d'un \*type de discours, d'une \*formation discursive (« la révolution nationale », « le développement des luttes à la base »...). Ce phénomène est particulièrement accentué par les médias : « une atteinte aux droits de l'homme », « les états-majors des partis », « porter un coup très dur au processus de paix »... La \*lexicométrie est bien adaptée

pour repérer ces « segments répétés », les associations de mots les plus fréquentes dans une formation discursive (Salem 1987). Le *figement* permet le *défigement*, « qui vise à faire resurgir tout ou partie du sens originel des éléments » (Fiala-Habert 1989 : 89) : « un coup d'état de grâce », « une ville morte pour un théâtre d'ombres »...

## PLACE

Ce terme concerne l'identité des partenaires du discours. Pêcheux (1969 : 18) oppose la *place*, qui réfère à des statuts socio-économiques « dont la sociologie peut décrire le faisceau de traits objectifs caractéristiques » (patron, employé...) et les « formations imaginaires », c'est-à-dire l'image que les participants du discours « se font de leur propre place et de la place de l'autre ». Ces « formations imaginaires » sont sous-tendues par des questions implicites : « Qui suis-je pour lui parler ainsi ? », « Qui est-il pour que je lui parle ainsi ? », « Qui suis-je pour qu'il me parle ainsi ? », « Qui est-il pour qu'il me parle ainsi ? » L'analyse du discours doit dégager les relations complexes entre ces *places* et ces *formations imaginaires*. [► **Conditions de production, Rôle, Schématisation.**]

Flahault (1978 : 58) utilise *place* pour désigner de manière très large les rôles institués dans le discours, insistant sur le fait que la *place* doit être pensée comme *rapport de places* : « Il n'est pas de parole qui ne soit émise d'une place et ne convoque l'interlocuteur à une place corrélatrice. » Dans un *rapport de places* on marque à la fois quelle *place* on prétend occuper et quelle *place* on prétend assigner au coénonciateur : se poser en enseignant, c'est assigner à l'autre la *place* d'enseigné. Mais comme ce dernier peut contester le rapport que l'on prétend lui imposer, bien des \*interactions sont une constante négociation de la *place* de chacun. Les *rapports de places* ne sont néanmoins pas de libres créations des sujets, ils sont instaurés à partir d'un *système de places* préétabli.

## POLYPHONIE

La problématique de la *polyphonie* met en cause l'unicité du sujet parlant, elle s'inscrit donc dans la problématique plus large de l'\*hétérogénéité discursive. Elle a été introduite par Bakhtine

dans ses travaux sur la littérature pour caractériser ces œuvres, par exemple les romans de Dostoïevski (Bakhtine 1970), où plusieurs « voix » s'expriment sans qu'aucune ne soit dominante. Mais elle a été exploitée par les linguistes, en particulier Ducrot, pour rendre compte des multiples cas où celui qui produit matériellement l'énoncé ne le prend pas en charge, ne se pose pas comme son responsable.

Ducrot (1984 : VIII) fait une distinction entre *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*. Le *sujet parlant* est un être empirique, l'individu qui énonce physiquement l'énoncé ; le *locuteur* est un être de discours, l'instance à qui est imputée la responsabilité de l'énoncé. Ainsi au discours direct le sujet parlant ne prend-il pas en charge le discours cité. Mais il prend en charge l'assertion que quelqu'un a tenu les propos rapportés. De même, dans les énoncés échos, où l'on reprend les propos de l'interlocuteur (A : « Tu n'as pas de cervelle », B : « Ah ! je n'ai pas de cervelle ! »...) le *sujet parlant* n'est pas présenté comme responsable de l'énoncé écho. Dans le cas des énoncés \*non embrayés il y a également absence de prise en charge, mais par un effacement de tout *locuteur*. La différence que fait Ducrot entre *locuteur* et *énonciateur* est moins nette. Elle est destinée à traiter des phénomènes de non-prise en charge plus subtils comme l'ironie ou la négation polémique. Dans l'ironie, par exemple, le *locuteur* prendrait en charge les « paroles » mais pas le « point de vue » que défend l'énoncé : ce « point de vue » serait attribué à un personnage, l'*énonciateur*, mis en scène dans l'énonciation ironique.

Plus largement, on intègre à la problématique *polyphonique* des phénomènes d'ordre textuel comme le pastiche, la parodie, le proverbe... Quand on énonce un proverbe, on donne en effet son énoncé comme garanti par une autre instance, la « Sagesse des nations », que l'on met en scène dans sa parole et dont on participe indirectement en tant que membre de la communauté linguistique.

Roulet fait une distinction utile entre la *diaphonie* (reprise, dans le discours du locuteur, de propos effectifs ou virtuels de son coénonciateur) et la *polyphonie* proprement dite [citation de propos d'autres énonciateurs, de tiers (Roulet *et al.* 1985)].

## POSITIONNEMENT

Terme employé avec deux valeurs :

- Acte par lequel une \*formation discursive *se positionne* dans un \*champ discursif, émerge en marquant son identité par rapport à d'autres ;
- la formation discursive elle-même, considérée comme identité dans un interdiscours.

Ces deux valeurs sont inséparables dans la mesure où la primauté de l'\*interdiscours implique que l'identité d'une formation discursive est un processus de constante redéfinition de ses relations aux autres formations discursives.

Dans Maingueneau (1993 : 69), *positionnement* est rapporté à la double acception de *position* (« prise de position » et « position militaire »), de manière à souligner le lien entre identité discursive et conflits interdiscursifs.

## PRAGMATIQUE

La *pragmatique* est une désignation constamment équivoque, employée aussi bien pour référer à un domaine de la linguistique qu'à un certain mode d'appréhension du langage.

- *Pragmatique* réfère à un composant de la langue, à côté du composant *sémantique* et du composant *syntactique*. Ce composant *pragmatique* est issu de la tripartition inaugurée par le philosophe américain C. Morris en 1938 qui distinguait trois domaines dans l'appréhension de tout langage, formel ou naturel : 1) La syntaxe, qui concerne les relations des signes aux autres signes ; 2) La sémantique qui traite de leurs relations avec la réalité ; 3) La pragmatique qui s'intéresse aux relations des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets. Dans cette acception restreinte la *pragmatique* désigne donc la ou les discipline(s) qui s'occupe(nt) du *composant pragmatique*. Quand on parle de *composant pragmatique* ou quand on dit qu'un phénomène est soumis à des « facteurs *pragmatiques* » on désigne donc par là le composant qui traite de la description du sens des énoncés en contexte : un même énoncé, « Paul n'est pas là » par exemple, selon les contextes s'interprétera comme ironique ou non, comme un rappel à l'ordre, la conclusion d'une argumentation, etc.

La question est alors de savoir si la *sémantique* peut être séparée de la *pragmatique*, si l'on doit distinguer le sens pro-

prement dit de ses contextes d'utilisation, et si oui, où passe la frontière. Il y a débat entre ceux qui revendiquent une pragmatique intégrée au système de la langue et ceux qui entendent maintenir une séparation entre sémantique et pragmatique.

- *Pragmatique* caractérise aussi une certaine conception du langage, et plus généralement de la communication, qui s'oppose à celle du structuralisme. A ce titre, la *pragmatique* traverse l'ensemble des sciences humaines; elle désigne moins une théorie particulière que l'entrecroisement de divers courants qui partagent un certain nombre d'idées-forces. En particulier :
  - La sémiotique de Peirce (1839-1914);
  - la théorie des \*actes de langage, issue des recherches du philosophe anglais Austin, prolongée par Searle, sur la dimension « illocutoire » du langage, sur ce que l'on *fait* en parlant;
  - l'étude des \*inférences que tirent les participants d'une interaction (Grice 1979 [► Sous-entendu]), (Sperber et Wilson 1989 [► Pertinence]);
  - les travaux sur l'énonciation linguistique, qui se sont développés en Europe avec Bally, Jakobson, Benveniste, Culioli...;
  - les recherches sur l'argumentation;
  - l'étude de l'interaction verbale;
  - certaines théories de la communication, comme celles de l'École de \*Palo Alto.

Cette conception du langage vient en quelque sorte se substituer à la rhétorique traditionnelle. Elle met au premier plan la force des signes, le caractère actif du langage, sa réflexivité fondamentale (le fait qu'il réfère au monde en montrant sa propre activité énonciative), son caractère interactif, son rapport essentiel à un cadre permettant d'interpréter les énoncés, sa dimension juridique (l'activité de parole est sous-tendue par un réseau serré de droits et d'obligations)...

## **PRATIQUE DISCURSIVE**

Ce terme est communément employé comme une variante de \*formation discursive pour souligner que le discours est une forme d'action sociale, que ce soit dans une perspective inspirée du marxisme (le discours comme « praxis ») ou dans une perspective \*pragmatique.

Chez Foucault « c'est un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini, à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative » (1969 : 153). Foucault met ainsi au premier plan les conditions institutionnelles de la légitimation de la position d'énonciateur.

Maingueneau parle de *pratique discursive* quand il s'agit d'appréhender une formation discursive comme inséparable des \*communautés discursives qui la produisent, de son mode d'émergence et de diffusion : la formation discursive est alors pensée d'un même mouvement comme contenu, comme mode d'organisation des hommes et comme réseau spécifique de circulation des énoncés (1984 : 154).

## PRÉCONSTRUIT

Cette notion introduite par Pêcheux est surtout utilisée dans l'École \*française d'analyse du discours. On distingue deux dimensions dans le discours : ce sur quoi il s'appuie, qu'il présente comme allant de soi, comme soustrait à l'assertion de l'énonciateur (le *préconstruit*) et ce qu'il prétend apporter, ce qu'il *construit* à partir de là. Le *préconstruit* a une portée plus large que le \*présupposé, qu'il intègre : par exemple, certains énoncés antérieurs tenus à l'intérieur de la même \*formation discursive ou dans une formation adverse. Pêcheux le définit comme « les traces dans le discours d'éléments discursifs antérieurs dont on a oublié l'énonciateur » (1990 : 43). A ces traces s'attache pour le sujet un effet d'évidence : groupes nominaux à articles définis (« le prolétariat », « la croissance »...), appositions (« la France, qui est le pays des droits de l'homme, doit... »), nominalisations (« la réduction du chômage »...), etc. Le *préconstruit* a été par la suite reformulé comme trace de l'interdiscours dans l'\*intradiscours. Il a ainsi été associé à l'une des thèses essentielles de l'École française, celle d'une « dissimulation » de l'interdiscours par le discours. [► **Interdiscours.**]

De manière beaucoup plus lâche, *préconstruit* s'emploie pour désigner n'importe quel contenu admis dans une collectivité. Il interfère alors avec des termes comme « préjugés », « stéréotypes », « topoï », « \*scripts », etc.

## PRÉSUPPOSÉ

Produit d'une opération de *présupposition*, le *présupposé* est une des deux grandes formes d'\*implicite, celui qui est inscrit dans la structure linguistique. On le définit traditionnellement à l'aide du test de négation : « Une phrase *p* présuppose une phrase *q*, si *q* reste vrai lorsque *p* est nié. Les présupposés de *p* sont l'ensemble *Q* des phrases dont la vérité ne peut être mise en cause par la négation de *p* » (Martin 1976 : 39). Ainsi, dans l'énoncé « Paul a cessé de boire » on dit que la proposition « Paul buvait auparavant » est *présupposée*, puisque l'on peut l'inférer également à partir de « Paul n'a pas cessé de boire ». De même, dans « Paul a vu le musée de peinture de Noisy » le *présupposé existentiel* « Il existe un musée de peinture à Noisy » est soustrait à la négation. On trouve également des présupposés liés à l'organisation \*thématique de l'énoncé : « Paul a traversé la France en vélo » peut *présupposer* « Paul a traversé la France » (*posé* : c'était en vélo) ou bien « Paul a fait quelque chose en vélo » (*posé* : traverser la France). Mais ce dernier type de *présupposés* n'est pas inscrit dans l'énoncé, il dépend de la manière dont se développe le texte.

Puisqu'en niant l'énoncé on n'atteint pas les *présupposés*, on peut se servir de ces derniers pour introduire par la bande des contenus que l'on prétend soustraire à la contestation [► *Préconstruit*]. En effet, dans la suite du discours on n'est pas censé enchaîner sur le *présupposé* mais seulement sur le *posé*. Ce qui ne veut pas dire que le coénonciateur laissera toujours passer un *présupposé*, ne le mettra pas en cause. Mais dans ce cas l'échange risque de prendre un tour polémique.

On peut donner une interprétation \*polyphonique de la *présupposition* (Ducrot 1984 : 232), en considérant que la responsabilité du *présupposé* n'est pas attribuée au locuteur qui, en revanche, assume directement le *posé*, mais à une instance d'énonciation anonyme, à laquelle peut se joindre le sujet parlant.

On s'est demandé quel statut accorder aux énoncés dont les *présupposés* sont faux : sont-ils faux ou inévaluables ? On discute également sur le statut des *présupposés* : contenus ou conditions d'emploi de l'énoncé ? Si l'on retient cette dernière hypothèse l'accent est mis sur l'activité de l'énonciateur, qui par son discours cherche à enfermer son coénonciateur : « Présupposer un certain contenu, c'est placer l'acceptation de ce contenu comme la condition du dialogue ultérieur » (Ducrot 1972 : 91).

A côté de ces *présupposés* inscrits dans l'énoncé on accorde une place aux *présupposés pragmatiques*, qui sont attachés à son énonciation. Ils dépendent des conditions qui doivent être réalisées pour que l'\*acte de langage que prétend accomplir l'énoncé soit « réussi ». Par exemple, le fait de poser une question *présuppose pragmatiquement* que l'énonciateur ne connaît pas la réponse, qu'elle l'intéresse, qu'il pense que le coénonciateur la connaît, que le coénonciateur peut s'exprimer, etc. Là encore le coénonciateur peut contester le *présupposé*, en s'exposant à passer pour agressif : « Pourquoi tu me demandes ça ? », « Mais tu le sais déjà ! », etc.

### **PRIMAIRE (DISCOURS -)**

Quand on \*reformule à des fins de vulgarisation, on appelle *primaire* le texte qui est à la source. Par extension, on parle de discours *primaire* dès qu'il existe pour un domaine donné une dénivellation à la fois chronologique et qualitative entre deux discours : entre l'Évangile par exemple et un journal paroissial, entre un livre et le compte-rendu qui en est fait, etc.

### **REFORMULATION**

En un sens très large on entend par *reformulation* la transformation d'une unité discursive de taille variable (du mot au texte) en une autre qui est censée être sémantiquement « équivalente » d'une manière ou d'une autre. Cette opération prend des tours très variés selon le niveau auquel elle intervient, le type de discours sur lequel elle porte et la nature de cette transformation.

1) Dans la *reformulation intradiscursive* l'énonciateur met en relation deux unités successives de son discours qu'il pose comme équivalentes. La *reformulation* oscille alors entre la simple substitution et la paraphrase explicative. Elle est indiquée par des marqueurs tels « c'est-à-dire », « autrement dit », « cela veut dire que », « en un mot », etc. Beaucoup étendent le domaine de la *reformulation* aux phénomènes de correction, où l'on remplace une unité par une autre, supposée plus appropriée (« ou plutôt », « je veux dire... »). A côté des *autoreformulations*, où l'énonciateur *reformule* ses propres paroles, on trouve

des *hétéroreformulations* (« Tu veux dire que... ») des propos du coénonciateur. [► **Métadiscours.**]

Dans la dynamique de l'interaction la *reformulation* permet à l'énonciateur de négocier les obstacles qui surgissent : qu'il s'agisse de ses hypothèses sur l'identité ou les savoirs de son coénonciateur (nécessité de se faire comprendre) ou de problèmes liés aux \*faces (nécessité de construire un lien social positif). Mais, quand on étudie des formations discursives, on ne peut pas se contenter de cette conception instrumentale de la *reformulation*. Cette dernière apparaît aussi souvent comme une tentative pour contrôler en des points névralgiques la menace d'un glissement vers une zone que la formation discursive place à l'extérieur d'elle. L'énonciateur doit délimiter les frontières de son identité en se frayant un chemin à travers l'\*interdiscours, les paroles autres. La *reformulation* est alors exploitée comme symptôme par l'analyste, qui considère révélateurs « les points où un discours choisit de poser explicitement des frontières, bords, démarcations », indiquant par là « de quel autre il faut se défendre » (Authier-Revuz 1984 : 105). [► **Hétérogénéité.**]

2) La *reformulation interdiscursive* implique la transformation d'un texte en un autre. Elle peut également être une *autoreformulation* ou une *hétéroreformulation*, selon que c'est l'auteur du discours source qui la produit (cas d'un auteur qui fait un résumé de son propre article) ou un autre énonciateur (cas d'un journaliste qui vulgarise des travaux scientifiques ou du critique qui résume un roman).

Avec cette *reformulation interdiscursive* on rejoint la problématique de l'\*hypertextualité (parodie...) mais aussi la vulgarisation, où l'on transforme un texte en un texte « équivalent » destiné à un public moins spécialisé ; le résumé, où l'on en propose un équivalent condensé ; la traduction d'une langue ou d'un registre de langue à un autre... Peytard et Moirand proposent une distinction entre *reformulation* et *transcodage* : la *reformulation* opère à l'intérieur d'un même médium (de l'oral à l'oral, de l'écrit à l'écrit...), tandis que le *transcodage* passerait d'un médium à un autre (de l'oral à l'écrit, ou l'inverse, du récit verbal au film, etc.) (1992 : 147).

## RÉGULATEUR

Dans l'\*analyse conversationnelle on désigne par là « des contributions linguistiques du récepteur qui ne provoquent pas d'interruption dans la parole du locuteur principal » (De Gaulmyn 1987 : 204). Ces éléments (« hum hum », « ah bon », « oui oui », « tiens », « ah oui »...) participent d'une activité que Cosnier (1985) appelle *régulation*, par laquelle le coénonciateur indique qu'il écoute, qu'il comprend, qu'il prend en considération... les propos tenus, autrement dit qu'il joue son rôle de coénonciateur. Les signaux qui relèvent de cette fonction ne sont pas seulement verbaux : il peut s'agir de hochements de tête, de sourires, de mouvements oculaires, de changements de postures...

De Gaulmyn distingue les *régulateurs verbaux* (« tiens », « ça alors »...), qui sont identifiables comme des unités de la langue, et les *régulateurs vocaux*, qui sont des émissions sonores dans lesquelles on ne peut découper des unités linguistiques (« mmm »...).

Ces *régulateurs* ont diverses fonctions : encourager le locuteur à continuer, indiquer une difficulté de compréhension, signaler l'intention qu'a le coénonciateur de prendre la parole ou de se désengager de l'interaction...

Certains analystes emploient *régulateurs* comme une catégorie qui recouvre *régulateurs* et \*phatiques.

## RITUEL

Ce terme, comme celui de *rite*, est en principe utilisé pour les cérémonies religieuses, mais certains analystes du discours l'emploient pour désigner des séquences d'actions verbales fortement routinisées. Pour Goffman, toutefois, cette extension serait légitime : dans nos sociétés « le moi est en partie un objet sacré, qu'il convient de traiter avec le soin rituel qui s'impose » (1974 : 81).

Le degré de codification de ces *rituels* est variable. A côté de séquences rigides d'énonciations comme certaines routines de politesse dans la vie quotidienne (excuses, salutations, remerciements...) ou dans des situations formelles (dans le domaine juridique en particulier), il en est de plus souples (comme la routine des échanges entre un présentateur et un invité dans une émission de télévision). Charaudeau voit dans un *rituel socio-langage*

gier « l'ensemble des contraintes qui codifient les pratiques socio-langagières et qui résultent des conditions de production et d'interprétation (circonstances du discours) de l'acte de langage » (1983 : 54). Par exemple commander un verre dans un café, demander son chemin à un passant sont autant de *rituels* où les \*interactants se voient assigner certains \*rôles. [► **Genre de discours, Contexte, Contrat, Script.**]

## RÔLE

La vieille métaphore du monde conçu comme un immense théâtre où chacun joue des rôles a été réélaborée théoriquement par divers courants, en particulier l'interactionnisme symbolique [► **Ethnométhodologie**]. Goffman (1973) l'a beaucoup exploitée, voyant dans la communication une mise en scène où les acteurs exhibent une image d'eux-mêmes qu'ils s'efforcent de préserver à travers l'interaction [► **Face**]. Il définit le *rôle* comme « un modèle d'action préétabli que l'on développe durant une représentation et que l'on peut présenter ou utiliser en d'autres occasions » (1973 : 23). De son côté, Charau-deau (1993) théorise le discours comme « la mise en scène du langage ».

Quand on considère *d'où* vient la parole, quelle position occupent les participants d'une interaction [► **Place**], on est amené à distinguer entre le *statut* social des participants considérés indépendamment de cette interaction et le *rôle* qu'ils jouent en parlant. Relèvent en particulier du *statut* l'âge, le sexe, la profession, la situation familiale, etc. Pour les *rôles* qui sont tenus dans l'interaction on distingue les *rôles discursifs* proprement dits et les *rôles institutionnels* qui sont associés aux divers genres de discours. Alors que les *rôles discursifs* sont occasionnels (conseiller, quémendeur, conciliateur, agresseur, etc.), les *rôles institutionnels* sont stables (père de famille dans une interaction père/fils, médecin dans une consultation, vendeur dans une transaction commerciale, etc.). [► **Contrat.**]

Il n'est pas besoin d'être enseignant par profession pour se trouver en position d'enseignant dans une interaction. En outre, les *rôles* sont constamment perçus par rapport aux *statuts* : un patron qui dans l'interaction avec un subordonné joue le rôle de confident reste aussi patron, avec toute l'ambiguïté que cela implique. L'important, c'est en fait la manière dont les partici-

pants instituent leur relation, la dynamique du processus discursif. C'est à travers l'interaction que se négocient et se construisent les *places* de chacun. Mais certains rôles sont fortement stabilisés : ainsi la relation entre l'écrivain et son lecteur, entre le prêtre et le fidèle au cours d'un office.

Charaudeau (1991) distingue le *rôle social* (qui associe un certain statut à une certaine situation de communication) et le *rôle langagier* (ou *communicationnel*). Ainsi, un professeur (statut) dans une classe (situation) a pour *rôle social* d'enseigner. Ce *rôle social* est en général associé à divers *rôles langagiers* (expliquer, interroger, prescrire, conseiller...). Réciproquement, le même *rôle langagier* peut correspondre à des *rôles sociaux* divers (un père de famille avec son enfant, un officier pendant l'exercice, un patron face à un employé... peuvent donner un ordre).

## SCÈNE/SCÉNOGRAPHIE

La métaphore théâtrale est omniprésente chez les analystes du discours inspirés par la \*pragmatique [► Rôle]. Dans l'analyse du discours francophone la notion de *scène* est constamment utilisée pour référer à la manière dont le discours construit une représentation de sa propre situation d'énonciation. Ainsi Charaudeau parle-t-il de *mise en scène* pour l'\*espace interne de la communication (1983 : 51); Authier de *mise en scène* du discours de vulgarisation scientifique (1982); Cossutta de *scène philosophique* pour « le résultat de ce travail d'écriture par lequel le philosophe représente le procès de pensée au sein même du texte » (1989 : 14). Maingueneau recourt à *scène* à un niveau plus élevé de l'énonciation, pour le type de discours : les genres littéraires, par exemple, mobilisent la *Scène littéraire*, les genres scientifiques la *Scène scientifique* (1993 : 123). C'est alors *scénographie* qui désigne la *scène* instituée par un discours (1993 : 121).

Cette *scénographie* n'est pas à concevoir comme un cadre pré-établi mais comme un processus de boucle paradoxale dans lequel l'énonciation, par sa manière même de déployer ses contenus, doit légitimer la situation d'énonciation qui la rend possible (énonciateur et coénonciateur, moment et lieu). La *scénographie* du *Discours de la méthode* de Descartes, par exemple, qui implique un énonciateur anonyme de « bon sens », retiré de l'agitation du monde, s'adressant à des lecteurs de « bon sens »

dans un français en droit accessible à tous, sera légitimée par ce que développe le texte qui s'énonce à travers elle. [► Code langagier, Éthos.]

### SCHÉMATISATION

Cette notion est très utilisée dans l'analyse du discours francophone. Elle est empruntée à la problématique de la « logique naturelle » de Grize qui l'articule sur le schéma de la communication. Pour énoncer, un locuteur doit avoir une représentation de sa situation de communication, du thème de son discours, mais aussi de lui-même, de son coénonciateur, de la manière dont le coénonciateur perçoit leur relation, de la relation entre le coénonciateur et le thème du discours, de la relation entre l'énonciateur et ce même thème, etc. De son côté, le coénonciateur se forme une représentation de ces divers aspects. Autant de représentations qui interagissent et influent sur la communication [► Conditions de production]. Dans le discours ces « représentations » se présentent comme des *images*, produits d'une activité discursive de *schématisation*, qui organise le matériau verbal pour faire entrer le coénonciateur dans un certain univers de sens que celui-ci doit reconstruire en fonction de sa propre *schématisation* (Grize 1990 : chap. 5). Cet univers de sens articule ces diverses *images* présentes dans le discours : ainsi l'*image* que l'énonciateur propose du coénonciateur n'est pas séparable de l'*image* qu'il se fait de lui-même ou du thème du discours.

### SCRIPT

C'est dans le domaine de l'Intelligence artificielle (Schank et Abelson 1977) que cette notion a été introduite mais l'analyse du discours en fait un grand usage pour structurer le savoir \*encyclopédique. L'interprétation de la plupart des énoncés suppose en effet la connaissance de suites d'actions stéréotypées verbales ou non verbales relatives à un domaine d'activités, lequel est appréhendé d'un certain point de vue. Par exemple le *script* « prendre l'avion », du point de vue du voyageur, suppose l'achat d'un billet, le déplacement à l'aéroport, l'enregistrement des bagages, etc. Pour comprendre un énoncé aussi banal que « Je suis resté à l'aéroport. Mon visa était périmé », il faut savoir

qu'avant de monter dans un avion on passe devant des douaniers, auxquels on montre un passeport, sur lequel doit être inscrit un visa dont la validité est limitée dans le temps, etc. L'établissement de *scripts* se heurte néanmoins à une redoutable difficulté : comment limiter la quantité d'informations requises ? [► **Genre de discours, Rituel.**]

La connaissance d'un *script* permet de comprendre dans un texte les relations temporelles entre les diverses actions, de définir les acteurs et les objets qu'elles impliquent. On peut ainsi faire des anticipations et combler les lacunes du texte. Pour cela il faut : 1) Reconnaître le *script* pertinent ; 2) Identifier par rapport à ce *script* les actions indiquées dans le texte ; 3) Remplir les étapes manquantes.

À côté de *script* il existe d'autres notions de sens voisin : *schéma*, *cadre*, *scénario*. Elles partent de l'idée que les hypothèses que font les humains sur les événements auxquels ils sont régulièrement confrontés sont stéréotypées et s'appuient sur des séries d'événements stockées et réactivables « en bloc ».

## SÉQUENCE

Ce terme est employé avec des valeurs différentes dans l'École \*française (1), en linguistique \*textuelle (2) et en analyse \*conversationnelle (3) :

- (1) L'École française a tendance à travailler sur des corpus d'unités de taille égale ou supérieure à la phrase qu'elle extrait de la continuité des textes. Courtine parle de *séquences discursives* pour ces unités, dont la forme varie selon le type d'analyse pratiqué (1981 : 25).
- (2) Prolongeant les travaux de Werlich (1975), Adam (1992) pose que tout texte est constitué d'au moins une *séquence*, unité de composition d'un niveau inférieur au texte envisagé dans son ensemble. Il définit ainsi le texte comme une « suite configurationnellement orientée d'unités (propositions) séquentiellement liées et progressant vers une fin » (Adam 1989 : 203). Il existerait cinq *types de séquences* : *narrative*, *descriptive*, *argumentative*, *explicative*, *dialogale*. Le plus souvent un texte intègre plusieurs *séquences* ; celles-ci peuvent être de même type (par exemple une succession ou un emboîtement de récits) ou de types différents [► **Cohérence/ Cohésion**]. Dans ce dernier cas il peut y avoir :

- *Insertion de séquence* dans une autre (par exemple d'une argumentation dans une description et de cette description dans une narration);
  - *Dominance séquentielle* quand deux types se mélangent mais que l'un domine (par exemple si une narration est en fait une description déguisée).
- (3) Dans l'analyse conversationnelle francophone (Kerbrat-Orecchioni 1990; Vion, 1992) on entend par *séquence* une unité intermédiaire entre l'\*interaction et l'\*échange. Ce type d'unité reçoit d'autres noms dans la littérature, en particulier *transaction* chez Sinclair et Coulthard (1975). Kerbrat-Orecchioni la définit comme « un bloc d'échanges reliés par un fort degré de cohérence sémantique et/ou pragmatique » (1990 : 218). Les *séquences* peuvent être incluses les unes dans les autres, il peut y avoir des *séquences* latérales par rapport au fil directeur de la conversation.

Les *séquences* les plus ritualisées sont celles d'ouverture ou de fermeture d'une conversation. L'ensemble des échanges d'ouverture possède en effet une forte unité thématique (les thèmes sont imposés : le temps qu'il fait, les nouvelles de la famille, etc.) et pragmatique (le but des participants est de briser la glace et d'entrer en matière).

## SITUATION

Beaucoup emploient indifféremment *\*contexte* et *situation*. Mais on utilise aussi *situation* comme un terme plus compréhensif, qui englobe *texte* et *contexte*.

## SITUATIONNEL VS COMMUNICATIONNEL (NIVEAU -)

Charaudeau (1995) distingue deux niveaux dans un acte de communication verbale :

- Le niveau *situationnel*, celui où sont déterminées les conditions du \*contrat de parole correspondant au \*genre de discours : finalité de l'acte, l'identité des partenaires, thèmes à traiter et dispositif physique de l'échange (décor, média...). C'est à ce niveau que s'exercent les contraintes qui permettent à la communication d'être un \*macro-acte de langage réussi.
- Le niveau *communicationnel* correspond à l'\*espace interne,

celui où le sujet parlant adopte des stratégies variées pour accomplir son acte de langage (il y a bien des façons de faire un cours universitaire ou un spot publicitaire).

### **SOUS-ENTENDU**

Les *sous-entendus*, à la différence des \*présupposés, sont des contenus \*implicites pragmatiques, c'est-à-dire des \*inférences tirées du contexte par le coénonciateur à l'aide d'un raisonnement plus ou moins spontané qui s'appuie sur les principes (les \*lois du discours) qui régissent l'activité discursive. Soit l'échange suivant :

A : « Tu viens chez Paul ? »

B : Ma sœur est malade. »

La réponse de B transgresse à l'évidence la loi du discours qui prescrit de répondre de manière appropriée à une question. Le locuteur A va néanmoins présumer que B respecte quand même cette règle et que sa transgression est en fait destinée à libérer un contenu implicite, par exemple que B n'ira pas chez Paul parce qu'il doit s'occuper de sa sœur. Le locuteur A produit donc une inférence, un *sous-entendu*, à partir du sens littéral. Cela peut se faire parce que chacun des partenaires postule que l'autre connaît les lois du discours et sait que son coénonciateur aussi les connaît.

Le *sous-entendu* possède donc trois caractéristiques : 1) Son existence est associée à un contexte particulier ; 2) Il est déchiffré grâce à un calcul du coénonciateur ; 3) L'énonciateur peut toujours le récuser, se réfugier derrière le sens littéral.

C'est Grice (1975) qui a théorisé ce type d'implicite, qu'il appelle *conversationnal implicature* (traduit par *implication* ou *implication conversationnelle*). Mais il existe d'autres types de *sous-entendus*. Récanati (1981 : 146) distingue ainsi *laisser entendre*, *donner à entendre* et *sous-entendre* :

- Un énonciateur A *laisse entendre* quelque chose quand un coénonciateur B tire du propos de A une inférence que A n'avait pas l'intention de lui faire tirer. Par exemple, si A dit qu'il a vécu dix ans en Angleterre, B pourra en inférer qu'il parle anglais, même si A l'a dit dans une tout autre intention.
- Si A a produit cet énoncé dans l'intention que B fasse cette

inférence on peut dire qu'il lui *donne à entendre* qu'il parle anglais.

- Si A transgresse ouvertement une loi du discours, il rend manifeste à B son intention de lui faire tirer une inférence, il la lui *fait entendre*. C'est le type de *sous-entendu* décrit par Grice. Si A dit qu'il a vécu dix ans en Angleterre alors qu'on lui demande s'il aime l'Italie, il répond ostensiblement à côté, incitant B à chercher un contenu implicite.

Au sens large on peut parler de *sous-entendus* pour les trois types d'implications ; au sens strict on peut réserver cette dénomination au seul troisième, où il y a transgression ouverte d'une loi du discours.

### SPÉCIALITÉ (DISCOURS/LANGUE DE -)

On désigne par *discours* ou *langue de spécialité* les usages de la langue qui sont propres à un domaine d'activité : essentiellement les discours scientifiques (la chimie, la sociologie...), les discours techniques (la pétrochimie, les télécommunications...), les discours professionnels (l'horlogerie, le tourisme, la boulangerie, les journalistes de télévision...). On peut aussi y inclure des domaines comme les loisirs ou la politique... Ce champ de recherches privilégie les genres de discours ritualisés ou l'étude des \*vocabulaires, c'est-à-dire les aspects susceptibles d'avoir des applications : on peut par exemple vouloir former des traducteurs de textes scientifiques, mettre au point des logiciels capables de produire ou d'analyser des textes, constituer des terminologies, etc. C'est donc souvent dans une perspective de linguistique appliquée que l'on parle de *discours de spécialité*. Mais l'analyse du discours peut s'y intéresser avec ses visées propres.

### SUBJECTIVITÉ

Il est pratiquement impossible de trouver un texte qui ne laisse pas affleurer la présence du sujet parlant. Ce dernier inscrit continuellement sa présence dans son énoncé, mais cette présence peut être plus ou moins visible. À côté de textes saturés de marques de la *subjectivité énonciative*, il en est d'autres où cette présence tend à s'effacer, en particulier ceux relevant du \*plan non embrayé. Entre ces deux extrêmes il y a toute une gradation. Les traces linguistiques de cette *subjectivité* sont multiples.

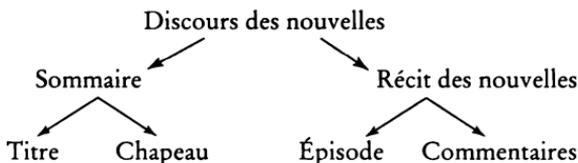
Kerbrat-Orecchioni propose de les appeler *subjectivèmes* (1980 : 32). On évoquera en particulier deux domaines : les \*embrayeurs et les mots porteurs d'évaluations positives ou négatives. Mais la notion de *subjectivité* n'a pas le même sens dans les deux cas. Pour le premier c'est une question de point de repérage d'expressions référant à la réalité extralinguistique. Pour les seconds on a affaire à des prises de position de l'énonciateur.

- Les embrayeurs (de personne, de lieu et de temps) indiquent que l'énoncé est repéré par rapport à l'événement que constitue l'acte d'énonciation du sujet parlant. On opposera ainsi des repérages subjectifs comme « hier » et « ici » à des repérages objectifs comme « le 15 janvier 1800 » et « à Paris ». On opposera encore l'absence d'embrayage temporel dans « L'eau bout à 100° » au présent embrayé de « Je me sens fiévreux ».
- Les termes péjoratifs ou mélioratifs permettent de porter des jugements de valeur implicites. Des noms comme « froussard », « ordure », « bled », « fachos »... sont péjoratifs ; de même, des verbes comme « gueuler », « emmerder »... De même « perpétrer » ou « sévir » sont toujours dépréciatifs. Dans le cas des verbes introduisant du \*discours rapporté, les jugements implicites sont particulièrement efficaces : « prétendre » \*présuppose que la proposition qui suit est fautive, « avouer » présuppose qu'elle réfère à quelque chose de répréhensible... Les mots *subjectifs* sont particulièrement nombreux dans la catégorie adjectivale. Kerbrat-Orecchioni (1980 : 84) les répartit en deux classes : les *affectifs* et les *évaluatifs*. Les premiers (« drôle », « formidable », « émouvant », « génial »...) expriment à la fois une propriété de l'objet et une réaction émotionnelle de l'énonciateur. Les *évaluatifs* se divisent à leur tour en *évaluatifs non axiologiques* et *axiologiques*. Les *non axiologiques* (« grand », « chaud », « souple »...) ne portent pas de jugement de valeur mais supposent l'évaluation d'une norme : un manteau sera « chaud » en fonction de l'idée que le sujet se fait de ce qu'est un manteau chaud. Les *axiologiques* ajoutent à l'appréciation de la norme un jugement de valeur positif (« beau »...) ou négatif (« dérisoire »...).

Nous avons signalé quelques marques de *subjectivité* qui sont inscrites dans le système de la langue, mais, dans le discours, avec un éclairage contextuel approprié, il est possible de charger de valeur positive ou négative des termes qui *a priori* sont neutres ou possèdent une valeur opposée.

## SUPERSTRUCTURE

Cette notion est surtout utilisée dans les travaux anglo-saxons, et en particulier par Van Dijk (1980) pour rendre compte de la composition des textes : « Les superstructures sont des formes conventionnelles qui caractérisent un genre de discours. Elles ordonnent les séquences de phrases et leur assignent des fonctions spécifiques » (1986 : 158). La *superstructure* (ou *schéma textuel*) concerne donc l'organisation superficielle du texte, sa composition. Ces *superstructures* offrent des grilles qui facilitent beaucoup la production et la compréhension des textes [► **Genre de discours**]. Par exemple, pour les nouvelles de la presse écrite, Van Dijk propose le schéma suivant, dont nous ne donnons que le début (1986 : 169) :



L'inconvénient de la notion de *superstructure*, telle qu'elle est communément employée, est qu'elle s'applique aussi bien à des modes d'organisation très généraux (comme la narration, l'argumentation) [► **Séquence**], qu'à des genres de discours particuliers. Il semble plus opératoire de la réserver à l'organisation superficielle de genres de discours particuliers.

## SURDESTINATAIRE

Concept introduit par Bakhtine pour désigner « la voix de qui serait le représentant le plus typique, le plus idéal » de la classe sociale à laquelle appartient un locuteur (1984 : 295). Il a été réélaboré par Moirand pour l'analyse du discours scientifique et réfère à « une sorte d'archétype de la conscience collective du domaine scientifique dont l'auteur se réclame ou auquel il prétend accéder » (1988 : 458). Au-delà du discours scientifique, le *surdestinataire* est la représentation de « l'archétype du groupe auquel on appartient ou auquel on rêve d'appartenir » (Peytard-Moirand 1992 : 88), par rapport à laquelle l'énonciateur élabore son discours. [► **Communauté discursive**.]

## TAXÈME

Terme introduit par Kerbrat-Orecchioni (1992 : 75) pour désigner les faits sémiotiques de toutes sortes qui contribuent à marquer une hiérarchie entre les \*interactants : ils sont à considérer « à la fois comme des indicateurs de places et des donneurs de places [qu'ils "allouent" au cours du développement de l'échange] » (*in* Cosnier *et al.* 1988 : 186). Seront des *taxèmes* des signes aussi variés que le vêtement (un uniforme, un costume élégant...); la posture du corps (droite, courbée...); l'intensité articulatoire (parler plus ou moins fort...); la variété de langue utilisée (patois, langue standard, tournures recherchées...); le fait d'accaparer ou non la parole, de prendre ou non l'initiative de l'interaction, d'interrompre ou non son interlocuteur, de poser des questions, de donner des ordres ou au contraire de s'excuser ou de remercier constamment; l'emploi de tels ou tels termes d'adresse (« Monsieur », « Paul », « Sire »...), du *tu* ou du *vous*, etc.

Ces *taxèmes* ne peuvent être évalués qu'en situation, ils n'ont pas d'interprétation univoque. En outre, la relation hiérarchique n'est pas nécessairement fixée une fois pour toutes, elle se modifie souvent au cours de l'interaction.

## TEXTE

Comme *discours* ou *énoncé* le terme *texte* prend des valeurs variables. On l'emploie souvent comme un équivalent d'\**énoncé*, comme une suite linguistique autonome, orale ou écrite, produite par un ou plusieurs énonciateurs dans une situation de communication déterminée. Brown et Yule (1983 : 6) le définissent comme « l'enregistrement verbal d'un acte de communication ». Définition qui pour l'écrit pose le problème du support (un texte manuscrit et imprimé de diverses manières reste-t-il le « même » texte ?) et pour l'oral celui de la transcription de l'intonation, des silences, etc. De Beaugrande et Dressler (1981 : chap. 1) définissent le *texte* comme une « occurrence communicationnelle » qui satisfait à des critères interdépendants :

- 1) Un critère de cohésion, perceptible en particulier dans le jeu des dépendances entre les phrases ;
- 2) Un critère de cohérence [ ► Cohérence/Cohésion].

Deux autres concernent la relation entre les participants de l'acte de communication :

- 3) Un critère d'intentionnalité : l'énonciateur vise à produire un *texte* susceptible d'avoir un effet déterminé sur le coénonciateur ;
- 4) Un critère d'acceptabilité : le coénonciateur s'attend à interpréter un *texte* qui vienne s'inscrire dans son monde.

A cela s'ajoutent un critère d'intertextualité (un *texte* ne prend sens que mis en relation avec d'autres [► **Intertextualité**]) ainsi que des critères d'informativité et de situationnalité (\*pertinence par rapport au contexte d'énonciation).

Traditionnellement, *texte* est associé à deux propriétés étroitement liées qui le spécifient par rapport à *énoncé* ou *discours* : le texte a une structuration forte et il est relativement indépendant du contexte. C'est pourquoi certains auteurs privilégient cette dénomination pour les *textes* littéraires, juridiques, etc. Peytard et Moirand opposent ainsi *texte* et *document* : d'un côté les *textes*, sémantiquement riches, surtout littéraires, qui sont voués à susciter des émotions, de l'autre des *documents* qui visent à l'univocité d'une description du monde (1992 : 61). Pour sa part, Ehlich (1989) entend par *texte* les énoncés oraux ou écrits qui sont structurés de manière à durer, à être répétés à l'intérieur d'une tradition.

Dans le prolongement de cette idée d'une plus grande autonomie du *texte* à l'égard du contexte, le terme *texte* a été naturellement privilégié par la linguistique \**textuelle* (ou grammaire de *texte*). En parlant de \**discours*, on articule l'énoncé sur une situation d'énonciation singulière ; en parlant de *texte*, on met l'accent sur ce qui lui donne son unité, qui en fait une totalité et non une simple suite de phrases. Adam distingue l'*énoncé* (« objet matériel, oral ou écrit, objet empirique ») et le *texte* (« objet abstrait ») (1992 : 15). [► **Énoncé.**]

## **TEXTUELLE (LINGUISTIQUE -)**

On entend par *linguistique textuelle* (dans les années 1960-1970 on parlait plutôt de *grammaire de texte*) une discipline qui prend pour objet la *textualité*, c'est-à-dire les propriétés de \**cohésion* et de \**cohérence* qui font qu'un *texte* est irréductible à une sim-

ple suite de phrases (Rastier 1989 : 281). Ce type de recherche peut être mené de points de vue différents mais complémentaires : celui du producteur (quels processus mobilise-t-on pour produire un texte qui forme une unité ?), celui du coénonciateur (comment parvient-on à comprendre un texte, c'est-à-dire à intégrer ses multiples composants ?), celui de l'analyste, qui appréhende le texte comme une structure hiérarchique.

Le postulat qu'un texte forme une unité n'implique pas qu'un système unique règle l'ensemble : pour Adam « les plans d'organisation de la textualité rendent compte du caractère profondément hétérogène d'un objet irréductible à un seul type d'organisation » (1992 : 20).

La délimitation du champ de la *linguistique textuelle* fait l'objet de controverses. Certains lui donnent avant tout pour objet les phénomènes de cohésion, d'autres, en s'orientant vers les problèmes de \*genres et de \*typologie des discours, sont très proches des perspectives de l'analyse du discours.

## THÈME

Le *thème* (ou *topic*) est utilisé dans deux domaines distincts : pour référer à un segment privilégié de la phrase quand celle-ci est appréhendée à l'intérieur de la dynamique textuelle, ou pour caractériser l'unité sémantique d'un texte.

- La phrase n'est pas seulement une structure syntaxique, elle participe à la progression d'un texte. Elle répartit informations connues et informations nouvelles en appuyant les secondes sur les premières. Une information nouvelle, une fois posée, devient connue et peut ainsi servir de nouveau point d'appui. Dans une phrase on distingue ainsi le *thème*, ce dont on parle, l'élément connu, et le *rhème*, qui constitue l'apport d'information. Pour « Mon patron m'a donné une augmentation ; mais elle n'est pas énorme » on peut considérer que dans la première phrase « mon patron » est le *thème* et le reste le *rhème*. Mais « une augmentation » passe du statut de constituant du *rhème* à celui de *thème* dans la phrase qui suit. On appelle *progression thématique* ce phénomène qui a été théorisé sous le nom de « perspective fonctionnelle » par l'École de Prague, en particulier par Mathesius dans les années 1920 et Danes (1974).
- Le *thème* d'un texte correspond à ce qu'intuitivement on peut exprimer comme « De quoi ça parle ? ». Quelle que soit sa lon-

gueur, un texte présumé \*cohérent doit construire une représentation et pouvoir être résumé. Certains parlent de *macro-structure sémantique* pour désigner le *thème* d'un texte appréhendé dans son ensemble. Comme chaque groupe de phrases qui forme une unité sémantique est associable à un *thème*, un texte comporte des *thèmes* à de multiples niveaux, le dernier étant censé intégrer tous les autres. Cela fait partie de la \*compétence des sujets parlants que de pouvoir ainsi synthétiser un grand nombre d'informations dans une structure sémantique unique.

Déterminer quel est le *thème* d'un texte permet au coénonciateur de l'interpréter, en surmontant ses éventuelles lacunes et en ne retenant, s'il y a plusieurs sens possibles, que celui qui est compatible avec ce *thème*. Néanmoins, certains textes (littéraires en particulier), dits *poly-isotopiques* peuvent systématiquement développer plusieurs thèmes à la fois.

### **TIERS-PARLANT**

Terme introduit par Peytard pour désigner « un ensemble indéfini d'énoncés prêtés à des énonciateurs, dont la trace est manifestée par : "les gens disent que..., on dit que..., on prétend que..., mon ami m'a dit que..." ». Énoncés qui appartiennent à la masse interdiscursive, à laquelle empruntent les agents de l'échange verbal pour densifier leurs propos » (1993 : 148). [► **Hétérogénéité, Interdiscours, Polyphonie.**]

### **TOUR DE PAROLE**

C'est une des notions essentielles de l'analyse \*conversationnelle, puisque tout dialogue se présente comme une alternance de prises de parole des interlocuteurs. On entend par *tour de parole* (en anglais *turn-taking*) le mécanisme qui régit cette alternance et surtout, par métonymie, la contribution de chaque participant, chacune de ses prises de parole. Il est souvent difficile de définir le *tour de parole*, car le coénonciateur peut émettre des signaux verbaux ou \*paraverbaux sans prendre pour autant la parole. [► **Régulateur.**]

L'étude des *tours de parole* se fait de multiples points de vue : se chevauchent-ils ou non ? y a-t-il des silences ? y a-t-il équilibre entre les contributions des partenaires ? quelle est l'attitude du

coénonciateur en position d'écoute ? comment s'opère la sélection de l'énonciateur du *tour de parole* suivant ? Par divers signaux les participants peuvent en effet indiquer ou non dans leurs \*interventions quand leur coénonciateur peut prendre la parole. Le texte fondateur en la matière est celui de Sacks, Schlegoff et Jefferson (1974).

## TYPLOGIE DES DISCOURS

L'une des tâches essentielles de l'analyse du discours est de classer les discours qui sont produits dans une société. D'ailleurs, les membres d'une collectivité ont une compétence en matière de *typologie des discours* qui leur permet de reconnaître le type d'activité discursive dans lequel ils sont engagés et de s'y comporter de manière appropriée. [► \*Genre de discours, Indice de contextualisation.]

La difficulté majeure à laquelle on se heurte quand on veut dresser une *typologie* rigoureuse, c'est la variété des critères que l'on peut prendre en compte. Aucune *typologie* ne peut tous les intégrer.

A défaut, avec Petitjean (1989), on peut distribuer les *typologies des discours* dans trois classes : les *typologies énonciatives*, les *typologies communicationnelles* et les *typologies situationnelles*. Quand on étudie un \*genre de discours particulier on mobilise ces trois *typologies*.

- Les typologies énonciatives se fondent sur la relation entre l'énoncé et sa situation d'énonciation (avec ses trois pôles : interlocuteurs, moment, lieu de l'énonciation). Dans ce domaine la *typologie* fondatrice est celle de Benveniste entre *discours* et *histoire* [► Embrayé (plan -)]: le *plan embrayé* implique un repérage par rapport à la situation d'énonciation, alors que dans le *plan non embrayé* l'énoncé se présente comme disjoint de cette situation d'énonciation. Mais il s'en faut de beaucoup que les énoncés soient de manière homogène embrayés ou non embrayés. La plupart du temps on a affaire à des énoncés qui associent les deux.

A côté du repérage par rapport à la situation d'énonciation, les *typologies énonciatives* peuvent aussi prendre en compte d'autres phénomènes comme la présence ou non d'évaluations de marques de \*subjectivité énonciative ou d'\*hétérogénéité.

- Les typologies communicationnelles cherchent à classer les discours en fonction du type d'action qu'ils prétendent exercer, de l'intention communicationnelle qui les anime. La plus célèbre des *typologies* de cette sorte est celle de Jakobson qui distingue les discours par la manière dont ils hiérarchisent les « fonctions » du langage (« référentielle », « émotive », « conative », « phatique », « métalinguistique », « poétique ») (1963 : chap. 11). Mais il en existe bien d'autres, plus complexes. Une des difficultés auxquelles se heurtent ces *typologies* de fonctions est qu'un même discours en associe plusieurs, dont la mise en relation est problématique. En outre, elles reposent sur des grilles sociologiques ou philosophiques et s'articulent souvent mal sur la complexité des genres de discours effectifs.
- Les typologies situationnelles font intervenir le domaine d'activité sociale dans lequel s'exerce le discours. On trouvera donc des *typologies* qui distribuent le discours sur diverses zones de la société (l'école, la famille, les médias, les loisirs, etc.) et considèrent les divers genres de discours attachés à un lieu : les genres journalistiques, les genres politiques, etc. D'autres prennent en compte le statut des participants du discours (supériorité/infériorité, âge, appartenance ou non au même groupe ethnique). L'École \*française d'analyse du discours privilégie les corpus fondés sur des positionnements socio-historiques : non pas le discours politique mais le discours communiste ou giscardien à telle époque. Dans ce cas on parle de \*formation discursive ou d' \*archive.

Pour établir une médiation entre l'immense variété des genres de discours et les paramètres très abstraits des *typologies*, certains proposent de distinguer quelques grands *types* auxquels se rattacheraient les genres de discours particuliers. Chez Bakhtine cette distinction prend un tour historique : il y aurait d'une part des genres *premiers*, ceux des interactions de la vie quotidienne, d'autre part des genres *seconds* (le discours littéraire, scientifique, etc.) qui complexifieraient les genres « premiers » (1984 : 267). De son côté, Bronckart (1985) isole quatre *archétypes discursifs* (« discours en situation », « récit conversationnel », « discours théorique », « narration ») pour y rattacher l'immense variété des *types effectifs*.

## VOCABULAIRE VS LEXIQUE

Les linguistes utilisent plutôt *lexique* pour désigner l'ensemble des ressources lexicales dont disposent les locuteurs d'une langue, et réservent *vocabulaire* à des ensembles discursifs délimités, quelle qu'en soit la nature : *vocabulaire* de la médecine, du théâtre, du parti socialiste, de La Fontaine... L'analyse du discours n'a en principe affaire qu'au *vocabulaire*. Mais dans le détail cette distinction commode, bien dans la lignée du couple saussurien « langue » (= *lexique*)/« parole » (= *vocabulaire*), doit être maniée avec précaution car il existe une interaction essentielle entre langue et discours.

## TEXTES CITÉS

- ADAM J.-M. (1989), « Pour une pragmatique linguistique et textuelle », in *L'Interprétation des textes*, C. Reichler (éd.), Paris, Éd. de Minuit, 183-222.
- ADAM J.-M. (1992), *Les Textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
- AUSTIN J. L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éd. du Seuil.
- AUTHIER J. (1982), « La mise en scène de la communication dans des discours de vulgarisation scientifique », *Langue française* 53, 34-47.
- AUTHIER-REVUZ J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », in *DRLAV* 26, 91-151.
- (1984), « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages* 73, 98-111.
- (1990), « La non-coïncidence interlocutive et ses reflets métaénonciatifs », in *L'Interaction communicative*, Berne, Peter Lang, 173-193.
- (1992), « Repères dans le champ du discours rapporté », in *L'Information grammaticale*, 55, 1992, 38-42.
- BAKHTINE M. (1970), *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Éd. du Seuil (traduction d'un ouvrage paru en 1929 et modifié en 1963).
- (1977), *Le Marxisme et la Philosophie du langage*, Paris, Éd. de Minuit.
- (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.
- BATESON G., BIRDWHISTELL R., GOFFMAN E., HALL E. T., JACKSON D., SCHLEFEN A., SIGMAN S. et WATZLAWICK P. (1981), *La Nouvelle Communication*, Textes recueillis et présentés par Y. Winkin, Paris, Éd. du Seuil.
- BEACCO J.-C. (1992), « Les genres textuels dans l'analyse du discours : écriture légitime et communautés translangagières », *Langages* 105, 8-27.

- BEAUGRANDE R. DE, DRESSLER W. (1981), *Introduction to textlinguistics*, Londres, Longman.
- BENVENISTE E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- (1974), *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.
- BOUGNOUX D. (1991), *La Communication par la bande*, Paris, La Découverte.
- BRONCKART J.-P. et al. (1985), *Le Fonctionnement des discours*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- BROWN G. et YULE G. (1983), *Discourse Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BROWN P. et LEVINSON S. (1978), « Universals in Language Use : Politeness Phenomena », in E. GOODY (éd.) : *Questions in Politeness. Strategies in Social Interaction*, Cambridge, Cambridge University Press, 56-289.
- CHARAUDEAU P. (1983), *Langage et Discours*, Paris, Hachette.
- (1989), « La conversation entre le situationnel et le linguistique », *Connexions* 53, 9-22.
- (1991), « Rôles sociaux et rôles langagiers », Actes du colloque sur l'interaction, Aix-en-Provence.
- (1993), « Des conditions de la mise en scène du langage », in *L'Esprit de société*, A. DECROSSE (éd.), Liège, Mardaga.
- (1995), « Une analyse sémiolinguistique du discours », *Langages* 117.
- CHAROLLES M. (1988), « Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 60 », *Modèles linguistiques X-2*, 45-66.
- COSNIER J. (1985), « Oralité et gestualité dans l'interaction conversationnelle », in *Oralita*, GENTILI B. et PAIONI G. (éd.), Milan, Aten.
- COSNIER J., GELAS N., KERBRAT-ORECCHIONI C. (éd.) (1988), *Échanges sur la conversation*, Paris, Éd. du CNRS.

- COSSUTTA F. (1989), *Éléments pour la lecture des textes philosophiques*, Paris, Bordas.
- COURTINE J.-J. (1981), « Analyse du discours politique », *Langages* 62.
- DANES F. (éd.) (1974), *Papers on Functional Sentence Perspective*, Prague, La Haye.
- DEBRAY R. (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard.
- DEMONET M., GEFFROY A., GOUAZE J., LAFON P., MOUILLAUD M., TOURNIER M. (1974), *Des tracts en mai 68, mesures de vocabulaire et de contenu*, Paris, Armand Colin.
- DIJK T. A. Van (1980), *Macrostructures*, Hillsdale (N. J.), Lawrence Erlbaum.
- (éd.) (1985), *Handbook of Discourse Analysis*, 4 volumes, Londres, Academic Press.
- (1986), « News schemata », in S. GREENBAUM et C. COOPER éd., *Studying Writing*, Beverly Hills, Sage, 155-186.
- DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- (1984), *Le Dire et le Dit*, Paris, Éd. de Minuit.
- ECO U. (1985), *Lector in fabula*, trad. fr., Paris, Grasset.
- EHLICH K. (1989), « Zur Genese von Textformen, Prolegomena zu einer pragmatischen Texttypologie », in *Textproduktion*, G. ANTOS et H. P. KRINGS (éd.), Tübingen, Max Niemeyer, 84-99.
- FIALA P., HABERT B. (1989), « La langue de bois en éclat : les défigements dans les titres de la presse quotidienne », *MOTS* 21, 83-98.
- FLAHAULT F. (1978), *La Parole intermédiaire*, Paris, Éd. du Seuil.
- FOUCAULT M. (1969), *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- (1971), *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- GARFINKEL H. (1967), *Studies in Ethnomethodology*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey.
- GAULMAYN M.-M. de (1987), « Les régulateurs verbaux : le contrôle des récepteurs », in COSNIER J. et KERBRAT-

- ORECCHIONI C., *Décrire la conversation*, Presses Universitaires de Lyon, 203-223.
- GENETTE G. (1982), *Palimpsestes*, Paris, Éd. du Seuil.
- (1987), *Seuils*, Paris, Éd. du Seuil.
- GOFFMAN E. (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne*, t. I : *La Présentation de soi* (trad. fr. d'un livre de 1959); t. II : *Les Relations en public* (trad. fr. d'un ouvrage de 1971), Paris, Éd. de Minuit.
- (1974), *Les Rites d'interaction*, Paris, Éd. de Minuit (trad. fr. d'un livre de 1967).
- (1987) : *Façons de parler*, trad. fr., Paris, Éd. de Minuit.
- GOLOPENTJA S. (1988), « Interaction et histoire conversationnelles », in COSNIER *et al.* 1988, 69-81.
- GOODY J. (1977), *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge University Press.
- GRICE H. P. (1979), « Logique et conversation », in *Communications* 30, 57-72 (trad. fr. d'un article publié en 1975).
- GRIZE J.-B. (1990), *Logique et Langage*, Paris, Ophrys.
- GUESPIN L. (1971), « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages* 23, 3-24.
- GUMPERZ J. J. et HYMES D. (éd.) (1964), « The Ethnography of Communication », publication spéciale de l'*American Anthropologist* 66 (6), 2.
- HALLIDAY M. A. K. et HASAN R. (1976), *Cohesion in English*, Londres, Longman.
- HARRIS Z. S. (1952), « Discourse Analysis », *Language* vol. 28, trad. fr. in *Langages* 13, 1969, 8-45.
- HYMES D. H. (1962), « The Ethnography of Speaking », in T. GLADWIN et W. C. STURTEVANT (éd.), *Anthropology and Human Behavior*, Washington, The Anthropological Society of Washington.
- (1972), « Models of the Interaction of Language and Social Life », in GUMPERZ et HYMES éd., *Directions in Sociolinguistics : the Ethnography of Communication*, Holt, New York, Rinehart and Winston.
- JAKOBSON R. (1963), *Essais de linguistique générale*, trad. fr., Paris, Éd. du Seuil.

- JAUSS H.-R. (1978), *Pour une esthétique de la réception*, trad. fr., Paris, Gallimard.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1980), *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- (1986), *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.
- (1990), *Les Interactions verbales*, t. I, Paris, Armand Colin.
- (1992), *Les Interactions verbales*, t. II, Paris, Armand Colin.
- Langages* 13 (1969), « L'analyse du discours », Paris, Didier-Larousse.
- MAINGUENEAU D. (1984), *Genèses du discours*, Liège, Mardaga.
- (1990), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas.
- (1991), *L'Analyse du discours, Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.
- (1992), « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages* 105, 114-125.
- (1993), *Le Contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod.
- MAINGUENEAU D., COSSUTTA F. (1995), « L'analyse des discours constituants », *Langages* 117.
- MALINOWSKI B. (1923), « The Problem of Meaning in primitive Languages », in OGDEN C. K. et RICHARDS I. A., *The Meaning of Meaning*, Londres, Kegan Paul, 313 sq.
- MARTIN R. (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.
- MEAD G. H. (1963), *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, PUF (trad. fr. d'un ouvrage de 1934).
- MOESCHLER J. (1985), *Argumentation et conversation*, Paris, Hatier.
- MOIRAND S. (1988), *Une histoire de discours*, Paris, Hachette.
- (1990), *Une grammaire des textes et des dialogues*, Paris, Hachette.

- MORTUREUX M.-F. (1993), « Paradigmes désignationnels », *Configurations discursives, SEMEN 8*, Université de Besançon, 121-142.
- PÊCHEUX M., HAROCHE C. et HENRY P. (1971), « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages 24*, 93-106.
- PÊCHEUX M. (1969), *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod.
- (1975), *Les Vérités de La Palice*, Paris, Maspero.
- (1990), *L'Inquiétude du discours*, textes de M. Pêcheux choisis et présentés par D. Maldidier, Paris, Éditions des Cendres.
- PÊCHEUX M. et FUCHS C. (1975), « Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours », in *Langages 37*, 7-80.
- PETITJEAN A. (1989), « Les typologies textuelles », in *Pratiques 62*, 86-125.
- PEYTARD J. et MOIRAND S. (1992), *Discours et enseignement du français*, Paris, Hachette.
- PEYTARD J. (1993), « D'une sémiotique de l'altération », *Configurations discursives, SEMEN 8*, Université de Besançon, 143-177.
- RASTIER F. (1989), *Sens et textualité*, Paris, Hachette.
- RÉCANATI F. (1981), *Les Énoncés performatifs*, Paris, Éd. de Minuit.
- ROULET E. (1981), « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée 44*, 7-39.
- ROULET E. et al. (1985), *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- SACKS H., SCHLEGOFF E. et JEFFERSON G. (1978), « A Simplest Systematics for the Organization of Turn-Taking in Conversation », in SCHENKEIN J. (éd.), *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, New York, Academic Press, 7-55 (article déjà publié en 1974 dans *Language 55*).
- SALEM A. (1987), *Pratique des segments répétés*, Paris, INALF-Klincksieck.

- SCHANK R. C., ABELSON R. (1977), *Scripts, Plans, Goals and Understanding*, Hillsdale (N. J.), Lawrence Erlbaum.
- SEARLE J. R. (1972), *Les Actes de langage*, Paris, Hermann (trad. fr. de *Speech Acts*, 1969).
- SIMONIN-GRUMBACH J. (1975), « Pour une typologie des discours », in *Langue, discours, société*, J. Kristeva (éd.) et al., Paris, Éd. du Seuil.
- SINCLAIR A. et COULTHARD M. (1975), *Towards an Analysis of Discourse*, Oxford University Press.
- SPERBER D. et WILSON D. (1989), *La Pertinence*, Paris, Éd. de Minuit (trad. fr. d'un ouvrage de 1986).
- TODOROV T. (1981), *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Éd. du Seuil.
- VION R. (1992), *La Communication verbale*, Paris, Hachette.
- WATZLAWICK P., HELMICK B. et JACKSON Don D. (1972), *Une logique de la communication*, trad. fr., Paris, Éd. du Seuil.
- WATZLAWICK P. (1978), *La Réalité de la réalité*, trad. fr., Paris, Éd. du Seuil.
- WERLICH E. (1975), *Typologie der Texte*, Heidelberg, Quelle et Meyer.

RÉALISATION : ATELIER GRAPHIQUE DES ÉDITIONS DE SEPTEMBRE À PARIS  
IMPRESSION : AUBIN IMPRIMEUR À POITIERS  
DÉPÔT LÉGAL FÉVRIER 1996. N° 22959 (L 50616)